

LISTE DES ABREVIATIONS

ACF : Attestation de capacité financière

ANF : Attestation de non faillite

ARMP : Agence de régulation des marchés publics

CDIM : Centre de diagnostic et d'imagerie médicale

CHNUF : Centre hospitalier universitaire de Fann

COUD : Centre des Œuvres Universitaire de Dakar

CTE : Charte de transparence et d'éthique

CSS : Caisse de sécurité sociale

ECBU : Examen Cytobactériologique des urines

ENDSS: Ecole Nationale de Développement Sociale et Sanitaire

HD : hors douane

HEAR : Hôpital d'enfant Albert Royer

HOGGY : Hôpital Général de Grand Yoff

HT : hors taxe

HTVA : hors taxe sur la valeur ajoutée

IB : Initiative de Bamako

IPRES : Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal

IRT : Inspection régionale du travail

NFS : Numération Formule Sanguine

OMS : Organisation mondiale de Santé

ORL : Oto –Rhino-Laryngologie

ORP : Oto-Rhino –Pédiatrique

PNA : Pharmacie nationale d'approvisionnement

PV : Prélèvement vaginal

QF : Quittance fiscale

TVA : taxe sur la valeur ajoutée

VIH /SIDA : Virus de l'Immunodéficience Humaine /Syndrome de l'Immun-déficience acquise

LISTE DES TABLEAUX

Tableau I : Régularité administrative des soumissionnaires.....	34
Tableau II : Récapitulation des différents lots ou sous lots en fonctions des soumissionnaires.....	36
Tableau III : Régularité administrative des candidats au sous lot -1-1(échographie).....	38
Tableau IV : Vérification de conformité technique et qualification des candidats au sous lot 1-1.....	40
Tableau V : Régularité administrative des candidats au sous lot -1-2a(films pour tomodensitométrie).....	41
Tableau VI: Vérification de la conformité technique pour le sous lot1-2a.....	42
Tableau VII : Illustration de la régularité des différent soumissionnaires pour le sous lot 1.2b(films pour radiographie numérique)	43
Tableau VIII : Vérification de la conformité technique des produits demandés avec ceux proposés par les fournisseurs pour le sous lot 1.2b.....	44
Tableau IX : Illustration de la conformite des candidats ayant soumissionnes pour le sous lot 3 .1(consommables de pansements)	45
Tableau X : Vérification de la conformité technique des soumissionnaires pour le sous lot 3.1	46
Tableau XI : Regularité administrative des soumissionnaires pour le sous lot 3.2	
Tableau XII : Vérification de la conformité technique pour le sous lot 3-2	48
Tableau XIII : Vérification de la conformité technique du soumissionnaire pour le sous lot n°3.4(petit matériel de chirurgie).....	53
Tableau XIV : Illustration de la conformite des soumissionnaires pour le lot n°4(matériel dentaire).....	56
Tableau XV : Vérification de la conformité des produits présentés par les soumissionnaires par rapport aux produits demandés	59

LISTE DES FIGURES

Figure1:Comparaison des montants proposés par les candidats pour le sous lot 1-1)	38
Figure2:Comparaison des montants proposés par les fournisseurs pour le lot 1.2a)	40
Figure3:Comparaison des montants proposés par les candidats pour le lot 1.2b)	42
Figure4 :Comparaison des montants proposés par les candidats pour le sous lot 3.1).....	44
Figure5:Comparaison des montants proposés par les candidats pour le sous lot 3.2).....	48
Figure6 : Comparaison des montants proposés par les soumissionnaires pour le lot 4)....	57

SOMMAIRE

INTRODUCTION :	1
PREMIERE PARTIE :	35
ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE	4
1: PRESENTATION GENERALE DU CENTRE HOSPITALIER NATIONAL UNIVERSITAIRE DE FANN, DAKAR [1, 6,7]	5
1.1.SITUATION GEOGRAPHIQUE [6]	6
1.2.HISTORIQUE ET CADRE INSTITUTIONNEL	6
1.2.1.HISTORIQUES [1 ; 6,9]	6
1.3.MISSIONS [9; 12]	8
1.4.ORGANISATION GENERALE	9
2.PRESENTATION DES DIFFERENTS SERVICES	10
2.1 :LES SERVICES CLINIQUES	10
2.2 :LE SERVICE DES MALADIES INFECTIEUSES	11
2.3 :LE SERVICE PNEUMO-PHTISIOLOGIE	12
2.4 :LE SERVICE DE CHIRURGIE CARDIO-VASCULAIRE ET THORACIQUE [8]	12
2.5 :LE SERVICE DE NEUROCHIRURGIE	12
2.6 :LE SERVICE D'OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE(ORL)[4]	13
2.7 :LE SERVICE BUCCO-DENTAIRE [5]	13
2.8 :LES SERVICES D'AIDES AUX DIAGNOSTICS	14
2.8.1 :LE LABORATOIRE DE BIOCHIMIE [14]	14
2.8.2 :LE LABORATOIRE DE PARASITOLOGIE ET DE MYCOLOGIE [14]	14
2.8.3 :LE LABORATOIRE DE BACTERIOLOGIE [14]	14
2.9. :LE SERVICE D'IMAGERIE MEDICALE [5]	14
2.10 :LES SERVICES TECHNIQUES [9]	15
2.10.1: LA PHARMACIE	14
2.10.2 :LA MORGUE	14
2.10.3 : LE SERVICE TECHNIQUE DE MAINTENANCE	14
2.10.4 :LE SERVICE D'HOTELLERIE	15
3 :GENERALITES SUR LA PHARMACIE HOSPITALIERE [9,12, 11,22]	15
3.1 :DEFINITION	15
3.2 :LES MISSIONS	15
3.3 :STATUT DU PHARMACIEN HOSPITALIER [17 ,20]	16
3.4 :LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES [17]	17

3.4.1 DEFINITION	17
3.4.2 :LES FAMILLES DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES	17
3.5 :LES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT	20
3.5.1 :LES METHODES D'ACHAT	21
3.5.1.1 :L'APPEL D'OFFRE OUVERT	22
3.5.1.2 :L'APPEL D'OFFRES RESTREINT	23
3.5.1.3 :LE MARCHE DE GRE A GRE	24
3.5.1.4 :L'ACHAT DIRECT	25
4 :REGLEMENTATION SENEGALAISE RELATIVE A LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS : [3 ; 7; 10; 17; 21]	26
4.1 :DEFINITIONS	26
4.2 :SEUIL ET CHAMPS D'APPLICATION DES PROCEDURES	26
4.3 :CAS DES MARCHES DE L'ETAT, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS	26
4.4 :CAS DES MARCHES DES SOCIETES NATIONALES ET DES SOCIETES ANONYMES A PARTICIPATION PUBLIQUE MAJORITAIRE ET LES AGENCES OU AUTRES ORGANISMES AYANT LA PERSONNALITE MORALE	26
4.5 :PRESENTATION DES OFFRES [17]	27
4.6 :CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES [21].....	27
DEUXIEME PARTIE :.....	28
TRAVAIL PERSONNEL	28
1 .CADRE D'ETUDE : LA PHARMACIE CENTRALE DE FANN	29
1.1 :SITUATION GEOGRAPHIQUE	29
1.2 :ORGANIGRAMME	29
1.2.1 : LE PERSONNEL	29
1.2.2 :LES LOCAUX	29
1.2.3:LE FONCTIONNEMENT	30
2. OBJECTIF GENERAL DE L'ETUDE	30
3. OBJCTIF SPECIFIQUE DE L'ETUDE.....	29
4. :MATERIELS ET METHODES	31
4.1 :MATERIELS	31
4.2 :DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	31
4.2.1 :REGULARITE ADMINISTRATIVE.....	31
4.2.2 :EVALUATION FINANCIERE	32
4.2.3 :EVALUATION TECHNIQUE	32

4.3 :LISTES DES PRODUITS.....	33
4.4 :LISTE DES CANDIDAT SOUMISSIONNAIRES	34
5. :RESULTATS	35
5.1 LOTS N°1 : CONSOMMABLES D'IMAGERIE MEDICALE	37
5.1.1 : SOUS LOT -1-1 : ECHOGRAPHIE	37
5.1.1.1:REGULARITE ADMINISTRATIVE.....	37
5.1.1.2:EVALUATION FINANCIER.....	38
5.1.1.3:EVALUATION TECHNIQUE.....	38
5.1.2 : SOUS LOT 1-2 :FILMS.....	40
5.1.2.1: SOUS LOT 1-2A: FILM POUR TOMODENSITOMETRIE.....	40
5.1.2.1.1: REGULARITE ADMINISTRATIVE.....	40
5.1.2.1.2:EVALUATION FINANCIERE.....	40
5.1.2.2: SOUS LOT 1-2b: FILM POUR RADIOGRAPHIE NUMERIQUE.....	41
5.1.2.2.1:REGULARITE ADMINISTRATIVE.....	41
5.1.2.2.2:EVALUTION FINANCIERE.....	42
5.1.2.2.3:EVALUATION TECHNIQUE.....	41
5.2 :LOT N°3 : CONSOMMABLES CHIRURGICAUX ET MEDICAL.....	43
5.2.1 :SOUS LOT 3-1 : CONSOMMABLES DE PANSEMENTS.....	43
5.2.1.1: REGULARITEADMINISTRATIVE.....	44
5.2.1.2: EVALUTION FINANCIERE.....	44
5.2.1.3: EVALUTION TECHNIQUE.....	44
5.2.2: SOUS LOT 3-2 : MATERIEL D'INJECTION A USAGE UNIQUE.....	46
5.2.2.1: REGULARITE ADMINISTRATIVE.....	46
5.2.2.2: EVALUATION FINANCIERE.....	46
5.2.2.3: EVALUATION TECHNIQUE.....	47
5.2.3 :SOUS LOT 3-3 : MATERIEL D'EXPLOITATION A USAGE UNIQUE.....	51
5.2.4 :SOUS LOT 3-4 : PETIT MATERIEL DE CHIRURGIE	51
5.2.4.1: REGULARITE ADMINISTRATIVE.....	51
5.2.4.2: EVALUATION FINANCIERE.....	51
5.2.4.3 : EVALUATION TECHNIQUE.....	51
5.3 :LOT N°4: MATERIELS DENTAIRES	54
5.3.1 :REGULARITE ADMINISTRATIVE DES SOUMISSIONNAIRES	54

5.3.2 : EVALUATION FINANCIERE	55
5.3.3 : EVALUATION TECHNIQUE	56
6 :DISCUSSION	64
6.1 : SOUMISSIONS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE.....	64
6.2 : CONFORMITE DES SOUMISSIONNAIRES.....	65
6.2.1 :REGULARITE ADMINISTRATIVE.....	65
6.2.2 : REGULARITE FINANCIERE	67
6.2.3 : REGULARITE TECHNIQUE	68
CONCLUSION.....	70
RECOMMANDATIONS.....	74
REFERENCES_BIBLIOGRAPHIQUES.....	74

ANNEXES

INTRODUCTION

Introduction [9, 13, 15, 18,19]

Aucune nation, pays ou société ne peut assurer son développement sans garantir au préalable une santé durable à sa population. Cette dernière qui constitue le facteur de production le plus essentielle pour assurer la croissance économique doit être en bonne santé. Conscient de cela, Les Etat mettent en œuvre des politiques sanitaires permettant d'optimiser la santé de leurs populations. L'efficacité de ces politiques ne peut être assurée sans une bonne politique des médicaments.

Par ailleurs ces Etats rencontrent de sérieuses difficultés à atteindre l'objectif d'accès universel aux soins primaires. Ces difficultés sont plus pesants dans les pays en développement en particulier le Sénégal où les entrepreneurs rencontrent de sérieuses difficultés d'accès au marché public.

Au sein des structures sanitaires (hôpitaux), les services cliniques jouent un rôle primordial dans la prise en charge, le traitement et le suivi des malades.

Le bon fonctionnement de ces services dépend de la disponibilité des produits pharmaceutiques au niveau de la Pharmacie Centrale.

L'approvisionnement en produits pharmaceutiques est une des missions les plus importantes de la pharmacie hospitalière et comporte plusieurs étapes telles que la sélection des produits, la quantification des besoins, l'acquisition, la réception, le stockage et la distribution aux niveaux des services. Ceci est sous le monopôle des pharmaciens hospitaliers.

Toutes les acquisitions y compris les matériels médico-chirurgicaux et consommables se font suite à des consultations conformément au code des marchés publics d'où l'importance de notre étude portant sur « l'évaluation administrative, financière et technique des dossiers des différents soumissionnaires pour l'année 2012 au niveau de la pharmacie centrale de Fann ».

Toutefois la pharmacie Centrale de Fann rencontre de nombreux problèmes qui sont liés la sélection des soumissionnaires, aussi bien sur le plan administratif, que financier et technique.

L'objectif de notre travail est de déceler s'il y a lieu des erreurs et des non conformités sur les dossiers de soumissionnaires afin de contribuer à une meilleure gestion des approvisionnements en matériels médico-chirurgicaux et consommables constituant un élément fondamental dans le diagnostic, le traitement et le suivi des maladies.

Notre étude comportera deux(02) parties :

- Une première partie, consacrée aux études bibliographiques.
- Une seconde partie, qui est le travail personnel, sera consacrée à l'évaluation des dossiers des fournisseurs sur le plan administratif, financier et technique qui aboutira à des résultats. L'analyse de ces derniers nous permettra d'en déduire quelques recommandations visant à améliorer l'approvisionnement au niveau de la pharmacie centrale.

Ces recommandations auront pour finalité à promotion d'un bon approvisionnement en matériels médico-chirurgicaux et consommables en quantité et qualités requises, au meilleur prix, à l'endroit (fournisseur) et au moment opportun.

PREMIERE PARTIE :
ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE

1 . PRESENTATION GENERALE DU CENTRE HOSPITALIER NATIONAL UNIVERSITAIRE DE FANN, DAKAR [1, 6,7]

L'hôpital de Fann constitue un établissement à vocation nationale voire sous régionale. Il a des missions de soins, d'enseignement et de recherche qu'il partage avec d'autres établissements de santé de même niveau trois(III).L'hôpital de Fann avec ses spécialités assure la prise en charge d'une bonne partie des demandes potentielles en ce qui concerne les consultations externes et l'hospitalisation .

Les prestations psychiatriques avec l'installation à Thiès du centre Dalal xel. Les prestations de rééducation fonctionnelle et kinésithérapie de Fann avec l'Hôpital Général de Grand Yoff(HOGGY), l'hôpital Aristide Le Dantec, l'hôpital principal de Dakar ...

Les prestations Bucco-dentaires qui sont également assurées par l'Hôpital d'Enfant Albert Royer(HEAR), le Centre des Œuvres Universitaires de Dakar (COUD), les départements d'odontostomatologie de la faculté de Médecine de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) et l'Ecole Nationale de Développement Sociale et Sanitaire(ENDSS) ;

Les prestations d'imagerie médicale qu'il partage avec les services d'imagerie de l'hôpital Le Dantec, de l'hôpital Principal Dakar, de l'HOGGY et certaines « antennes radiologiques » des hôpitaux nationaux et des cabinets.

Les prestations de laboratoire qui sont assurées par le centre national de transfusion sanguine situé à quelques mètres de Fann ,et par les laboratoires d'analyses des autres structures publiques et privés semblent ne pas affecter la productivité du laboratoire de biochimie .Les services de parasitologie de bactériologie ,qui enregistrent une baisse d'activité semblent subir la concurrence des laboratoires de parasitologie de l'hôpital Le Dantec,de biologie de l'hôpital Principal, de l'Institut Pasteur de Dakar et l'ENDSS.

Malgré cette concurrence, l'hôpital arrive à assurer un taux de fréquentation correcte du fait de certains atouts :

- des tarifs sociaux plus compétitifs que les services privés ;
- l'affiliation du laboratoire de biochimie reconnu par l'Organisation Mondiale de la Santé(OMS) pour la fiabilité de ses résultats.

Les efforts à faire pour fidéliser les usagers seront orientés vers l'amélioration de l'accueil, le renforcement de l'offre de diagnostic, le maintien de la compétitivité financière, l'intégration des activités de diagnostiques.

1.1 : SITUATION GEOGRAPHIQUE [6]

Le Centre Hospitalier National Universitaire de Fann (CHNUF) est un établissement hospitalier de Dakar (Sénégal).Il est situé au sud –ouest de la capitale, dans le quartier de Fann Résidence, sur la commune d'arrondissement de Fann –Point E-Amitié.

1.2 : HISTORIQUE ET CADRE INSTITUTIONNEL

1.2.1 : HISTORIQUES [1 ; 6,9]

L'édification du Centre Hospitalier Universitaire National(CHUN) de Fann ne s'est pas faite en un seul jet, mais en plusieurs étapes comprises entre 1955, date du projet de sa création et 2001, date de démarrage des travaux de construction du service d'Oto-rhino-laryngologie (ORL).

Les repères suivants donnent aussi une idée de son évolution dans le temps :

1956 : le 17 octobre, le service de neurologie reçoit son premier contingent de malades en provenance du centre sanitaire du Cap Manuel ;

1958 : construction de la clinique de pneumo-phtisiologie ;

1960 : création de l'hôpital de Fann avec pour mission de soin, d'enseignement et de recherche .Avec l'avènement de la réforme, le

Centre Hospitalier National Universitaire de Fann s'est fixé les objectifs suivants :

- L'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins
- L'équilibre de ses comptes.

1961 : inauguration de la clinique des maladies infectieuses ;

1965 : décret 65.193 du 10 juin 1965 fait de l'hôpital de Fann un Centre Hospitalier Universitaire (CHU) ;

1968 : création de la clinique neurochirurgie ;

1970 : service de neuropsychiatrie est scindé en deux(02) centres distincts (neurologie et psychiatrie) ;

1994 : inauguration de la clinique Bucco-dentaire ;

1999 : décret 99.857 du 27 août 1999 érige le Centre Hospitalier Universitaire de Fann en établissement Public de Santé Hospitalière ;

2001 : début de construction du service d'oto-rhino-laryngologie et réhabilitation extension, rééquipement du service de neurochirurgie.

1.2.1.1 : CADRE INSTITUTIONNEL DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE NATIONAL DE FANN [9]

Le Centre Hospitalier National Universitaire de Fann est régie par des textes législatifs et règlementaires écrits sous forme de lois et/ou de décrets dont les plus importants sont :

C'est le décret 65.393 du 10 juin 1955 qui a fait du Centre Hospitalier National de Fann l'une des composantes du Centre Hospitalier Universitaire de Dakar, qui comprend les autres formations hospitalières (hôpital A Le Dantec, Hôpital Abass Ndao; Albert Royer, hôpital psychiatrique de Thiaroye) et la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie(FMPOS).

Le décret 99.857 du 27 août 1999 portant érection du Centre Hospitalier National Universitaire de Fann en établissement public de santé en application de la loi 98-12 du 12 Février 1998, relative à la création, a

l'organisation et au fonctionnement des établissements publics de santé et la loi 98-08 du 12 Février portant réforme hospitalière, a consacré son entrée dans la réforme du système de Santé au Sénégal .

1.3 : MISSIONS [9; 12]

Le Centre Hospitalier National Universitaire de Fann est un centre de soins où sont organisés les enseignements médicaux, paramédicaux et post universitaire et la recherche médicale. C'est une structure sanitaire à triple vocation.

Il offre aux patients des prestations médicales de qualité dans les meilleures conditions de confort et du respect des malades avec un plateau technique composé de plusieurs services de soins et de laboratoires d'analyses médicales dirigés tous par des professeurs de haut niveau.

Les objectifs du Centre Hospitalier National Universitaire de Fann sont :

- assurer le recouvrement des coûts de toutes les prestations ;
- améliorer la qualité des prestations ;
- élaborer le projet d'établissement.

Il polarise une population environnante de deux millions d'habitants qui comprend la ville de Dakar et sa banlieue. Du fait également de sa vocation nationale, et de par ses spécialités de pointe, le Centre Hospitalier Universitaire National de Fann a un rayon d'action englobant l'ensemble du territoire national et couvre une population estimée en deux mille deux(2002) à 10 millions d'habitants.

Par ailleurs, avec son service de neurochirurgie, le Centre Hospitalier Universitaire National de Fann constitue un pôle d'attraction sous régionale. En effet, celui-ci a été le premier service de neurochirurgie de l'Afrique de l'ouest. Au-delà donc du Sénégal, le flux de patient provient de la quasi-totalité des pays de la sous-région (Mali, Mauritanie, Guinée Bissau, Gambie, etc.).

1.4 : ORGANISATION GENERALE

1.4.1.1 : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION [6 ; 12]

Le Conseil d'Administration comprend des représentants de l'administration centrale, des représentants des collectivités locales, Des représentants des professions médicales et pharmaceutiques exerçant dans le Centre Hospitalier National Universitaire de Fann, des personnalités qualifiées et des représentants des organismes de prévoyance sociale, un représentant du personnel.

Le conseil d'administration donne son avis sur la nomination du directeur de l'hôpital qui lui, n'a pas de voix délibérative dans le conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration du Centre Hospitalier National Universitaire de Fann arrête et adopte le budget de fonctionnement et d'investissement de l'Hôpital.

Il délibère sur le budget, les comptes provisionnels, les comptes de fin d'exercice.

Il revient également au Conseil d'Administration de fixer le tarif des prestations dans une fourchette de prix établie par l'administration.

1.4.1.2 : LA COMMISSION MEDICALE D'ETABLISSEMENT [6; 12]

Cette commission est présidée par un chef de service qui collabore étroitement avec le Directeur et comprend tous les chefs de service, trois(03) représentants du corps médical (un médecin, un pharmacien, un chirurgien-dentiste).

Elle est consultée sur toutes les questions relatives aux soins et assure la promotion de l'évaluation de la qualité des soins au sein de l'établissement.

L'avis de la commission médicale d'établissement est requis sur toutes les questions relatives à la pratique médicale.

1.4.1.3 : LE COMITE TECHNIQUE DE L'ETABLISSEMENT (CTE) [12]

Il est mis en place, un Comité Technique d'Etablissement. Outre le représentant des médecins, y siège un membre de chaque catégorie de personnel élu par ses pairs. Le Directeur de l'Hôpital préside le Comité Technique d'Etablissement.

Cette instance consultative a pour rôle de faire participer le personnel technique du Centre Hospitalier Universitaire de Fann à la résolution des problèmes touchant à l'hygiène, à la sécurité, aux plans de formation, etc.

1.4.1.4 : LA DIRECTION [11]

Le Centre Hospitalier Universitaire de Fann est dirigé par un administrateur hospitalier assisté d'un personnel administratif et technique.

L'organigramme de la Direction doit être validé par le Conseil d'administration.

2 : PRESENTATION DES DIFFERENTS SERVICES

2.1 : LES SERVICES CLINIQUES

2.1.1.1 LE SERVICE ACCUEIL URGENCE [5]

Outre, les consultations externes à des fins de tris et d'orientations, il assure de façon continue la prise en charge des patients relevant de l'urgence.

2.1.1.2 : LE SERVICE DE NEUROLOGIE

Ce service a une activité de consultation, d'hospitalisation et de rééducation [5].

Elle assure les explorations neuroradiologiques, neurophysiologiques et anatomopathologiques. La clinique neurologique de Fann a pour mission de :

- Dispenser des soins spécialisés ;

- Assurer la formation du personnel, des étudiants et élèves infirmiers.
- Développer des programmes de recherche et de prévention en neurologie [6].

Le service de neurologie est constitué de plusieurs divisions [2] que sont :

- La division des consultations
- La division de kinésithérapie
- La division de réanimation
- La division neuroradiologie
- La division neurophysiologie
- La division hospitalisation.

2.1.1.3 : LE SERVICE DE PSYCHIATRIE [5]

Ce service mène une activité d'accompagnement psychologique des patients victimes de graves catastrophes.

2.2 : LE SERVICE DES MALADIES INFECTIEUSES

C'est un service de consultation et d'hospitalisation [5]. Le service des maladies infectieuses est le centre de référence des maladies infectieuses et tropicales parmi lesquelles l'infection par le virus du VIH/SIDA (virus de l'immunodéficience Humaine /Syndrome de l'Immunodéficience Acquise).Son activité entre aussi dans le cadre général de la lutte contre le SIDA [6].

Il accueillait tous les patients quelle que soit la maladie infectieuse qui les touchait, leur âge (adultes et enfants) et leur sexe. Aujourd'hui, il n'y a plus d'enfants dans ce service car ils sont accueillis à l'hôpital pour les enfants (ALBERD ROYER).Au sein des services, sont réalisés des soins curatifs, de l'enseignement et de la recherche .Il sera amène à donner son avis en cas d'épidémies de méningite, de fièvre jaune...On y prend en charge essentiellement le SIDA mais, également le paludisme (souvent pendant les périodes de haute prévalence surtout durant l'hivernage).

2.3 LE SERVICE PNEUMO-PHTISIOLOGIE

La pneumologie est une spécialité très importante dans les pays sous-développés, en égard à l'accroissement des cas de tuberculose et autres broncho-pneumopathies infectieuses [6].

Il a une activité de consultation et d'hospitalisation ; il développe également d'autres secteurs d'activités tels la lutte contre le tabac, l'endoscopie bronchique, l'exploration fonctionnelle respiratoire.

2.4 LE SERVICE DE CHIRURGIE CARDIO-VASCULAIRE ET THORACIQUE [8]

Ce service a pour mission de traiter les lésions des artères coronaires, des valves cardiaques, des poumons et des vaisseaux.

Ses domaines d'activités se répartissent comme suit :

- la chirurgie cardiaque adulte et pédiatrique .C'est le principal moteur de son activité chirurgicale ;
- la chirurgie vasculaire ;
- la chirurgie thoracique.

Outre cette activité opératoire, ce service a un rôle important de recherche et d'enseignement [8].

2.5 LE SERVICE DE NEUROCHIRURGIE

Il assure la prise en charge des patients nécessitant des soins intensifs (traumatisme crano-encéphalique) et des affections relevant de la chirurgie cérébrale, vertébrale et médullaire [5]. Les interventions courantes portent sur les :

- Hernies ;
- Compressions médullaires ;
- Hématomes et tumeurs du cerveau ;
- Hydrocéphalies [6].

2.6 : LE SERVICE D'OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE(ORL)[4]

L'équipe d'ORL prend en charge toute la pathologie médicale et chirurgicale du nez, de la gorge, des oreilles et du cou, depuis la petite enfance jusqu'au très grand âge. L'activité médicale se compose d'un service de consultations et d'un service de chirurgie .ce service intervient en :

- Otologie (oreilles) : Maladies et chirurgie des oreilles ; Exploration des vertiges et surdité ;
- Rhinologie (nez et sinus) ; Maladies et chirurgie des nez et des sinus de la face ; Chirurgie de l'obstruction nasale (nez bouche, allergies saisonnières) ; Chirurgie endoscopique des sinus et des fosses nasales ;
- laryngologie et phoniatrice ; exploration des troubles de la voix ;
- chirurgie cervicale ; chirurgie endocrinienne (glande thyroïde : hypo ou hyperthyroïdie) ;
- Oto-rhino-Pédiatrique(ORP) ; Amygdales, otites et écoulement chronique des oreilles) ;
- chirurgie plastique, esthétique et reconstruction de la face et du cou (correction esthétique chirurgicale, chirurgie des paupières et du nez déforme.) ;
- chirurgie des cancers (tumeurs de la face, du cuir chevelu) .

2.7 : LE SERVICE BUCCO-DENTAIRE [5]

Le centre bucco-dentaire a pour objectif :

- D'améliorer la situation de la santé bucco-dentaire des populations par une augmentation de la capacité de prise en charge des affections bucco-dentaires complexes ;
- De développer de activités de formation et de recherche opérationnelle ; d'assurer la surveillance épidémiologique des affections bucco-dentaires ;
- De collaborer avec les centres hospitalo-universitaires et les services dentaires publics du Sénégal.

2.8 : LES SERVICES D'AIDES AUX DIAGNOSTICS

2.8.1 : LE LABORATOIRE DE BIOCHIMIE [14]

Il est souvent appelé laboratoire centrale pour la différencier des laboratoires implantés dans certains services d'hospitalisation. L'essentiel des examens de laboratoire est assuré par ce service qui offre plusieurs types d'examens. La plupart des produits utilisés sont des réactifs et consommables de laboratoire.

Ce service a pour mission de procéder à la recherche de paramètres biochimiques dans les produits pathologiques (le sang, les urines...)

C'est aussi dans ce service que les examens hématologiques et immunologiques sont effectués .Exemples la Numération Formule Sanguine(NFS), détermination du groupe sanguin (groupage), etc.

2.8.2 : LE LABORATOIRE DE PARASITOLOGIE ET DE MYCOLOGIE [14]

Il effectue des examens de parasitologie et de mycologie il intervient dans la confirmation du diagnostic du paludisme qui représentait l'essentiel de sa charge de travail avant l'avènement du syndrome- immun- déficience - acquise (SIDA). Depuis quelque temps, ce service s'oriente de plus en plus vers le dépistage des infections opportuniste d'origine parasitaire ou mycosique.

2.8.3 : LE LABORATOIRE DE BACTERIOLOGIE [14]

Ce service a une mission d'aide au diagnostic, de dépistage précoce d'affection et de surveillance thérapeutique. Il procède à la recherche de bactéries dans les produits pathologiques : Examen Cytobactériologique des Urines(ECBU), Coproculture, Prélèvement Vaginale(PV)...

2.9 : LE SERVICE D'IMAGERIE MEDICALE [5]

Ce service assure les prestations internes et externes de l'hôpital. Il participe également à la formation, à l'enseignement et à la recherche.

2.10 : LES SERVICES TECHNIQUES [9]

2.10.1 LA PHARMACIE

Elle assure l'approvisionnement en médicaments et en produits pharmaceutiques .C'est ainsi que cet approvisionnement est organisé en quatre (04) unités que sont : L'approvisionnement, la distribution, la dispensation, la préparation.

2.10.2 LA MORGUE

Ce service rattache à la direction des soins a pour mission la conservation des restes mortuaires. Il est souvent utilisé par les autres structures de santé de Dakar et les autorités régionales.

2.10.3 : LE SERVICE TECHNIQUE DE MAINTENANCE

Il assure la maintenance préventive et curative des équipements et bâtiment de la structure.

2.10.4 : LE SERVICE D'HOTELLERIE

Il assure la préparation et l'acheminement des repas aux malades ainsi que le blanchissage et raccommodage du linge.

3: GENERALITES SUR LA PHARMACIE HOSPITALIERE [9,12, 11,22]

3.1 : DEFINITION

La pharmacie hospitalière est un service médico-technique, de soutien aux activités thérapeutiques, de diagnostics et de prévention. Elle doit assurer : l'approvisionnement, le stockage, la dispensation et la gestion des produits pharmaceutiques.

3.2 : LES MISSIONS

Les pharmaciens hospitaliers ont vu le champ de leurs missions s'élargir considérablement au cours des dernières années, les plaçant au cœur d'enjeux majeurs, à l'interface des services cliniques et administratifs, en

vue de garantir à la fois le meilleur usage des produits de santé et des ressources de l'établissement.

Les activités sont entre autres la gestion, l'approvisionnement, le contrôle, le stockage, la distribution et la dispensation des médicaments, dispositifs médicaux stériles et autres produits de santé « réservés aux pharmaciens », la réalisation des préparations magistrales et la division des produits officinaux.

Les objectifs principaux de la pharmacie hospitalière peuvent se résumés ainsi :

- Répertorier les besoins en médicaments et autres produits pharmaceutiques tels que les réactifs ;
- Sélectionner les médicaments et autres produits disponibles et nécessaires au fonctionnement de tous les services ;
- Evaluer en quantité et en coût, en étroite collaboration avec les services, tous les médicaments et produits essentiels ;
- Approvisionner tous les services ;
- Assurer la suivie de l'utilisation des produits pharmaceutiques achetés ;
- Dispenser des médicaments aux malades de l'hôpital dans le cadre de l'Initiative de Bamako.

3.3 : STATUT DU PHARMACIEN HOSPITALIER [17 ,20]

Le pharmacien hospitalier est devenu un acteur incontournable dans la chaîne de soins. Il assure la gérance de la pharmacie à usage intérieur des établissements de santé et dont le statut varie selon la nature de son établissement. Il peut être assisté de pharmaciens adjoints, dont le nombre dépend notamment des activités de la pharmacie.

Le pharmacien hospitalier doit participer aux réunions liées à la politique de l'hôpital telles que le conseil d'administration, le conseil de direction, la commission médicale, le comité d'hygiène etc.

3.4: LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES [17]

3.4.1 : DEFINITION

le terme « produits pharmaceutiques » désigne l'ensemble des articles dont la gestion est sous la responsabilité d'un ou plusieurs pharmaciens .Ils comprennent ,outre les médicaments ,une diversité de produits destinés à l'amélioration de la santé, que ce soit en permettant l'administration d'un traitement ,ou l'établissement d'un diagnostic, ou la préparation de médicaments eux-mêmes.

3.4.2 : LES FAMILLES DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Il existe une classification de base des produits pharmaceutiques, qui est la plus souvent utilisée au niveau des lieux de stockage des produits pharmaceutiques (entrepôts pharmaceutiques, dépôts de vente, magasins des grossistes répartiteurs etc.).On repart les produits pharmaceutiques en cinq grandes familles :

- les médicaments ;
- le matériel consommable ;
- l'équipement médical ;
- le matériel de laboratoire ;
- le matériel divers.

Chaque famille de produits pharmaceutiques est elle-même subdivisée en formes médicamenteuses.

A l'intérieur des formes, les produits sont classés par ordre alphabétique, puis par taille ou dosage.

A : Les médicaments

Le médicament est défini comme étant « toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ou animales, ainsi que tout produit pouvant être administré à l'homme ou à l'animal en vue d'établir un diagnostic médical ou de restaurer, de corriger ou modifier leurs fonctions organiques. »

Les différentes formes de médicaments sont

- les formes sèches orales (comprimés, gélules, sachets oraux),
- les sirops,
- les médicaments injectables (ampoules, vaccins, insulines, perfusions ...)
- les médicaments à usage externe : préparations dermatologiques, gynécologiques y compris les contraceptifs locaux, crèmes, pommades, désinfectants ...
- les médicaments ophtalmiques : collyres, pommades...

B : Le matériel consommable

Le matériel consommable regroupe tout le matériel à usage unique.

Les différents formes de matériel consommable sont notamment :

- les pansements,
- le matériel d'injection (aiguilles, seringues, cathéters, trousse de perfusion, de transfusion...),
- les gants,
- les fils de sutures,
- les lames de scalpel,
- les abaisse-langues en bois,
- les masques...

C : L'équipement médical

L'équipement médical regroupe tout le matériel médical réutilisable.

Les différentes formes d'équipement médical sont notamment :

- les instruments chirurgicaux (ciseaux, pinces, porte-aiguille, manches de scalpel ...);
- Le matériel de soins ;
- L'équipement d'anesthésie et de réanimation ;
- Les instruments de diagnostic (otoscope, stéthoscope, spéculum...) et
- Autre équipement médical (boîte à instruments, à aiguilles...).

D : Le matériel de laboratoire

Le matériel de laboratoire regroupe aussi bien les réactifs que l'équipement.

Les différents formes de matériel de laboratoire sont notamment :

- Les réactifs
- Les tests diagnostics
- Le matériel de radiologie et de scanner (films, gel, équipement ...)
- La verrerie (pipette, bêcher, fiole, burette...)
- Le matériel consommable de laboratoire (filtre papier, pissette, pot stérile pour analyse...)
- L'équipement de laboratoire (centrifugeuse, compteur de cellules...)
- Le matériel de microscopie (lame, lamelle, microscope)
- Le matériel de stérilisation (autoclave, four)

E : Le matériel divers

Le matériel « divers » regroupe tout le matériel qui ne rentre dans aucune des quatre (04) premières catégories.

On y trouve notamment :

- Le matériel administratif (cahier, stylos ...)
- Les moustiquaires et insecticides
- Les contraceptifs (préservatifs, stérilets...)...

3.5 : LES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

3.5.1 : Définition

L'approvisionnement c'est le processus permettant l'acquisition des produits. Cette acquisition est faite en achetant des médicaments à un fournisseur qui peut être soit un fabricant ou un grossiste revendeur.

Les fabricants sont les sources primaires de médicaments puisque ces groupes fabriquent eux –mêmes les médicaments .Les services d'approvisionnement internationaux et les exportateurs étrangers sont dits sources secondaires car ils ne fabriquent pas les médicaments mais les achètent chez un producteur.

Quand on achète des médicaments auprès d'une source secondaire, il est important de connaître la source primaire, puisque la qualité des médicaments est déterminée par le fabricant.

On rencontre principalement trois(03) sources d'approvisionnement que sont :

- les fabricants
- les grossistes ;
- les agents locaux.

➤ Les fabricants

On entend par fabricant, toute entreprise se livrant, en de leur vente en gros ou de leur cession à titre gratuit à la fabrication de médicaments.

La fabrication comprend les opérations concernant l'achat de matières premières et des articles de conditionnement, les opérations de production, de contrôle de qualité, de libération des lots, ainsi que les opérations de stockage correspondantes. Toutes ces opérations doivent répondre aux exigences des « Bonnes Pratiques de Fabrication » qui leur sont applicables.

➤ **Les agents locaux**

Dans un pays les agents locaux représentent les exportateurs et les fabricants. Leur implication dans les achats permet :

- d'accélérer et de faciliter les communications .Lorsqu'il faut communiquer avec le fournisseur, l'agent local est plus placé de contacter la personne qu'il faut ;
- D'accélérer les livraisons et la réception des approvisionnements d'urgences .Ils ont souvent des stocks dans le pays qui peuvent être utilisés en cas d'urgence.

3.5.1 : LES METHODES D'ACHAT

La méthode d'achat est la procédure utilisée afin de réaliser un achat .Il existe différentes méthodes d'achats, à savoir :

- L'Appel d'Offre Ouverte ;
- L'Appel d'Offres Restreint ;
- Le Marché de Gré à Gré ;
- L'achat direct.

L'appel d'offre ouvert est la méthode la plus complexe et la plus longue, alors que l'achat direct correspond à la méthode la plus simplifiée et la plus rapide (mais pas forcément la meilleure en terme de qualité et de coût).

3.5.1.1 :L’APPEL D’OFFRE OUVERT

➤ Définition

L’appel d’offre ouvert est une procédure formelle par laquelle tout fournisseur est invité à soumettre des offres pour l’approvisionnement de produits, selon les clauses fixées par le code des marchés publics.

➤ Procédure

Une fois que la liste des besoins et les termes de référence ont été établis, l’appel d’offres est publiquement annoncé, par la publication d’un avis de marché dans un journal local ou international.

L’avis de marché doit être publié au moins deux (02) semaines avant la date limite de soumission de la candidature par les fournisseurs.

L’annonce doit décrire le contenu de l’appel d’offres (achat de médicaments, de matériel médical par exemple).

L’ouverture des plis contenant les offres est un acte légal et public qui est généralement réalisé par un comité.

Le comité de sélection rejette les offres incomplètes et ne sélectionne que les dossiers d’offres répondant à tous les critères définis dans les clauses du code des marchés publics (présence effective de documents techniques, des offres de prix, des termes de références signé ...).

Le comité de sélection des offres (ou la personne responsable de l’achat) procède ensuite :

- Au dépouillement des offres,
- A la sélection des fournisseurs,
- Puis à la confirmation des commandes.

NB1) Cette méthode d’achat présente des avantages mais également des inconvénients.

➤ Avantages :

- Permet d’obtenir des prix intéressants.

- L'acheteur peut choisir parmi des fournisseurs sérieux et reconnus...

➤ **Inconvénients :**

- Les délais de livraison sont généralement très longs.
- Procédure complexe et fastidieuse pour l'acheteur.

NB2) Une fois que les commandes sont confirmées aux fournisseurs, il faut publier un avis d'attribution de marché.

3.5.1.2: L'APPEL D'OFFRES RESTREINT

➤ **Définition**

L'appel d'offres restreint est une procédure simplifiée de l'appel d'offres ouvert dans le cadre de laquelle tout fournisseur répondant aux critères de participation peut soumettre une offre. Une invitation à soumissionner peut aussi être directement envoyée à un nombre restreint de fournisseurs (généralement 3 à 5 fournisseurs, et au maximum 10).

➤ **Procédure**

Les termes de références et le dépouillement des offres sont identiques à ceux de l'appel d'offre ouvert. Seule la réception des dossiers d'offres diffère : l'ouverture des dossiers n'est jamais réalisée en public et n'est pas forcément réalisée par un comité.

NB3) Cette méthode présente aussi des avantages et des inconvénients.

➤ **Avantages**

- Permet d'obtenir des prix intéressants.
- Dépouillement moins fastidieuse (le fait d'émettre des critères de participations permet à l'acheteur de réduire le nombre d'offres reçues).

- Les délais de livraison sont corrects (les fournisseurs ayant été invités à soumissionner disposent généralement de stocks).

- **Inconvénients :**

Nécessite d'établir préalablement une liste de fournisseurs et de la tenir régulièrement à jour.

NB4) Une fois que les commandes sont confirmées aux fournisseurs, il faut publier un avis d'attribution de marché.

3.5.1.3 : LE MARCHE DE GRE A GRE

- **Définition et procédure**

Dans un marché de gré à gré, l'acheteur se met en contact avec un petit nombre de vendeurs potentiels et négocie directement avec eux de façon à obtenir un prix ou des services particuliers. Cette méthode est surtout utilisée pour des contrats d'approvisionnement à long terme (livraison d'une quantité définie d'un produit tout au long de l'année selon un planning établi).

Dans ce cas de figure, il faut donc prévoir les besoins à long terme.

NB5) Cette méthode présente également des avantages et inconvénients :

- **Avantages**

- Les prix sont généralement plus intéressants que ceux proposés suite à des appels d'offres (car les prix sont négociés).
- Possibilité d'obtenir des « conditions spéciales » tels que des délais de paiement.
- Les délais de livraison sont respectés (les commandes étant prévues suffisamment à l'avance, le fabricant peut planifier ses achats de matières premières et organiser son calendrier de production).

- **Inconvénients :**
- Il faut prévoir les besoins à long terme ce qui n'est pas toujours aisément prévisible au cours des programmes.
- Il faut contrôler que les promesses de « conditions spéciales » soient tenues ou que la qualité des médicaments ne diminue pas au cours de la durée du contrat (le contrat doit donc être soigneusement rédigé et les clauses et conditions d'achat étudiés).

3.5.1.4 : L'ACHAT DIRECT

➤ **Définition et procédure**

L'achat se fait directement auprès d'un fournisseur au prix qu'il a fixé.

C'est le cas des médicaments sous licence vendus par des laboratoires ayant le monopole.

Exemple : Novartis est le seul laboratoire qui fabrique le COARTEM®. Le prix de ce produit sur le marché international correspond donc à celui considéré par Novartis.

➤ **Avantages**

- Nécessite peu d'énergie,
- Le temps consacré à l'achat est réduit

➤ **Inconvénient**

Les prix sont généralement beaucoup plus élevés que ceux obtenus suite à un appel d'offres.

4 : REGLEMENTATION SENEGALAISE RELATIVE A LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS : [3 ; 7; 10; 17; 21]

4.1 : DEFINITIONS

Le terme "marché public" désigne le contrat écrit, conclu à titre onéreux par une autorité contractante pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services.

Les marchés publics sont des contrats administratifs à l'exception de ceux passés par les sociétés nationales et les sociétés anonymes à participation publique majoritaire qui demeurent des contrats de droit privé.

4.2 : SEUIL ET CHAMPS D'APPLICATION DES PROCEDURES

Pour l'application des procédures décrites d'appel d'offre, il est tenu compte des seuils suivants relatifs à la valeur estimée des marchés, TVA comprise :

4.3 : CAS DES MARCHES DE L'ETAT, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS :

- 25.000.000 Francs CFA pour les marchés de travaux ;
- 15.000.000 Francs CFA pour les marchés de services et fournitures courantes ;
- 25.000.000 Francs CFA pour les marchés de prestations intellectuelles.

4.4 : CAS DES MARCHES DES SOCIETES NATIONALES ET DES SOCIETES ANONYMES A PARTICIPATION PUBLIQUE MAJORITAIRE ET LES AGENCES OU AUTRES ORGANISMES AYANT LA PERSONNALITE MORALE :

- 50.000.000 Francs CFA pour les marchés de travaux ;
- 30.000.000 Francs CFA pour les marchés de services et fournitures courantes ;
- 30.000.000 Francs CFA pour les marchés de prestations intellectuelles.

4.5 : PRESENTATION DES OFFRES [17]

Les offres sont présentées sous la forme d'une soumission établie en un seul original par les candidats aux marchés accompagnées du nombre de copies mentionnées dans les cahiers des charges. Elles doivent être signées par les candidats qui les présentent ou par leurs représentants dûment habilités. Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché.

Il peut être prévu que les candidats présentent une offre comportant des variantes par rapport aux spécifications des cahiers des charges qui ne sont pas désignées comme des exigences minimales à respecter. Une variante ne peut être proposée qu'avec une offre de base. Les exigences minimales à respecter ainsi que les modalités de soumission des variantes doivent être indiquées dans l'avis d'appel à la concurrence ainsi que dans le dossier d'Appel à la Concurrence.

4.6 : CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES [21]

La détermination de l'offre la moins disant est effectuée soit sur la base du prix le plus bas, soit sur la base du prix et d'autres critères, tels que le coût d'utilisation, les performances techniques, le délai de livraison ou d'exécution, qui doivent être énumérés dans le dossier d'appel à la concurrence et être exprimés en termes monétaires ou sous la forme de critères éliminatoires.

La qualification du candidat qui a présenté l'offre évaluée la moins disant au regard des capacités juridiques, techniques et financières requises est examinée indépendamment du contenu de son offre.

La commission des marchés compétente peut rejeter, par décision motivée, une offre qui ne correspond pas à une réalité économique par rapport à la prestation offerte, après avoir demandé au candidat toutes précisions utiles concernant en particulier les sous détails des prix.

DEUXIEME PARTIE :
TRAVAIL PERSONNEL

1.CADRE D'ETUDE : LA PHARMACIE CENTRALE DE FANN

Le travail a été effectué à la Pharmacie Centrale du Centre Hospitalier National Universitaire de Fann.

1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

La Pharmacie Centrale de l'Hôpital Fann est située à quelques mètres de la porte principale. Elle est logée dans un vieux bâtiment à étage à côté de la Comptabilité Matière, à Gauche du C.D.I.M. (centre de diagnostic et d'imagerie médicale) et juste avant l'Hôpital des Enfants Albert Royer (HEAR).

1.2 ORGANIGRAMME

1.2.1 LE PERSONNEL

La Pharmacie Centrale du CHNU de Fann est gérée par un pharmacien chef de service qui est professeur à la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Les autres membres du personnel sont :

- Deux pharmaciens assistants dont l'un est assistant au département de Pharmacie à la Faculté de médecine de pharmacie et d'odontologie de Dakar ;
- Deux préparateurs en pharmacie dont l'un est le major de service ;
- un comptable matière ;
- un magasinier ;
- deux secrétaires ;

1.2.2 LES LOCAUX

C'est un bâtiment à étage où on trouve au rez de chaussé :

- Un magasin de stockage ;
- Deux bureaux dont l'un pour un pharmacien assistant et l'autre pour le comptable matière ;

A l'étage se trouvent :

- Le bureau du pharmacien chef de service ;
- Le bureau du major ;
- Le bureau des secrétaires ;
- Un laboratoire pour les préparations magistrales.

La pharmacie centrale a un grand magasin pour les grands stocks mais également des réfrigérateurs pour contenir les produits thermolabiles.

1.2.3 : LE FONCTIONNEMENT

La pharmacie centrale du CHUN de Fann est une pharmacie hospitalière contribuant à la prise en charge des malades dans l'établissement. Elle a pour mission d'assurer la gestion des produits pharmaceutiques. Cette gestion peut se résumer en quatre points essentiels :

- l'approvisionnement ;
- le stockage ;
- la distribution ;
- la dispensation.

Nous trouvons aussi une pharmacie IB avec un système de dépôt vente installé par une convention entre l'hôpital et la PNA.

2. OBJECTIF GENERAL DE L'ETUDE

L'objectif général de notre étude consiste à évaluer aussi bien sur le plan administratif, financière que technique les dossiers des soumissionnaires pour l'acquisition de produits pharmaceutiques au niveau de la Pharmacie Centrale Hospitalière de Fann (Dakar) pour l'année 2012.

3. OBJECTIF SPECIFIQUE DE L'ETUDE

L'objectif spécifique de notre étude consiste à déceler s'il ya lieu d'éventuelles erreurs et des non-conformités rencontrées chez les fournisseurs. Ceci nous permettra de proposer des directives pouvant permettre de maîtriser ces problèmes et de les pallier.

4: MATERIELS ET METHODES

4.1 : MATERIELS

Les outils de travail sont composés de documents administratifs que sont :

- ✓ Le Procès –verbal d’attribution provisoire.
- ✓ Le Procès –verbal de la séance d’ouverture des plis relatifs à l’appel d’offre.
- ✓ Dossier d’appel d’offres.
- ✓ Rapport du comité technique d’évaluation des offres.
- ✓ Les Dossiers Techniques des fournisseurs.

4.2: DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Nous allons présenter les résultats pour chaque lot ou sous lot de produits et consommables ayant fait l’objet d’un appel d’offres pour l’année 2012, en étudiant :

- La régularité administrative des différents candidats
- L’évaluation financière
- L’évaluation technique, c'est-à-dire la vérification de la conformité des produits proposés par les soumissionnaires par rapport à ceux demandés.

4.2.1: REGULARITE ADMINISTRATIVE

La soumission des candidats pour un ou plusieurs lots nécessite certains documents administratifs que sont :

- La lettre de soumission de l’offre ;
- Une Attestation de Capacité Financière(ACFA) ;
- Une Attestation délivrée par l’Autorité de Régulation des Marches Publics justifiant le paiement de la redevance de régulation des exercices antérieurs ;
- Un engagement du candidat attestant qu’il a pris connaissance et s’engage à respecter les dispositions de

- la charte de transparence et d'éthique en matière de marchés publics(CTE) ;
- Des attestations justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations à l'égard de la Caisse de Sécurité Sociale(CSS), de l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal(IPRES), des services chargés des Recouvrements Fiscaux(QF), et de l'Inspection régionale de travail(IRT) ;
- Une attestation de non faillite justifiant qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure de liquidation des biens ou de faillite personnelle délivrée par le greffier en chef du tribunal régional (ANF) ;

4.2.2 EVALUATION FINANCIERE

Il s'agit de vérifier la conformité des prix mentionnés sur les dossiers techniques des différents soumissionnaires. Ces montants peuvent être déterminants pour l'attribution du marché même s'ils ne sont pas les éléments les plus importants. Ils sont donnés en franc CFA HT/HD/HTVA.

4.2.3 EVALUATION TECHNIQUE

Un comité est chargé de vérifier la régularité technique des soumissions des différents fournisseurs (c'est le comité technique). Il est composé du pharmacien chef et des chefs des différents laboratoires et services techniques de l'hôpital.

Les fournisseurs sont obligés de respecter :

- Les désignations des produits ;
- Les conditionnements ;
- Les quantités ;
- Les dossiers techniques et procédures spécifiques pour chaque produit pharmaceutique pour lequel ils sont demandés ;

Les prix des différents produits pharmaceutique et consommables doivent être mentionnés.

C'est ainsi que le non-respect de ces exigences peut conduire à l'élimination du candidat.

NB : les fournisseurs ne sont pas obligés de fournir des échantillons

Les produits sont présentés sous formes de tableau avec 4 colonnes comprenant :

- Colonne 1 : les numéros des produits ;
- Colonne 2 : les désignations ;
- Colonne 3 : les conditionnements ;
- Colonne 4 : les quantités.
- Colonnes 5, 6, 7,8 : nom des candidats

4.3 LISTES DES PRODUITS

Dans le dossier d'appel d'offre, les produits sont présentés sous forme de tableau et diviser par lot ou sous lot selon leur nature. C'est ainsi que les produits pharmaceutiques et consommables correspondent pour l'appel d'offre de 2012 au lot n°1, lot n°3, le lot n°4, avec différents sous lots répartis comme suit :

- **LOT N°1 : CONSOMMABLES D'IMAGERIE MEDICALE**
 - Sous lot 1-1 : ECHOGRAPHIE
 - Sous lot 1-2-a : FILMS POUR TOMODENSITOMETRIE
 - Sous lot 1-2-b : FILMS POUR RADIOGRAPHIE NUMERIQUE
- **LOT N°3 : CONSOMMABLES CHIRURGICALE ET MEDICAL**
 - Sous lot 3-1 : CONSOMMABLE DE PANSEMENTS
 - Sous lot 3-2 : MATERIEL D'INJECTION A USAGE UNIQUE
 - Sous lot 3-3 : MATERIEL D'EXPLOITATION A USAGE UNIQUE
 - Sous lot 3-4 : PETIT MATERIEL DE CHIRURGIE
- **lot n°4 : MATERIELS DENTAIRE**

4.4 : LISTE DES CANDIDAT SOUMISSIONNAIRES

Après le lancement de l'appel d'offre, les fournisseurs déposent leurs dossiers de candidature en vue de gagner le marché d'un lot et/ou sous lot. Un fournisseur peut soumissionner pour plusieurs lots ou sous lots.

Pour l'année 2012 les fournisseurs ayant participé à l'Appel d'Offres ont été :

- ✓ A4
- ✓ A2
- ✓ A1
- ✓ A7
- ✓ A6
- ✓ A5
- ✓ A8
- ✓ A3
- ✓ A9

5 : RESULTATS

Une illustration de la régularité des pièces administratives a été faite dans le tableau I.

Tableau I : Régularité administrative des soumissionnaires.

Soumissionnaires	Attestation délivrée par ARMP	ANF	ACF	Lettre de soumission	CTE	CSS	IPRES	IRT	QF	Appréciation globale
A1	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	conforme
A2	ok	ok	non	ok	ok	ok	ok	ok	ok	conforme
A3	ok	non	non	ok	non	ok	non	non	non	conforme
A4	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	conforme
A5	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	conforme
A6	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	conforme
A7	ok	ok	non	ok	ok	ok	ok	ok	non	conforme
A8	non	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	conforme
A9	ok	ok	ok	ok	ok	ok	ok	non	ok	Conforme

Le tableau I montre que tous les soumissionnaires sont munis de la lettre de soumission et de l'attestation justifiant qu'ils ont satisfais à leurs obligations à l'égard de la caisse de sécurité sociale.

Nous avons remarqué qu'A6, A4, A1, et A5 présentaient toutes les pièces administratives exigées par le code des marchés publics.

Ils manquaient certaines pièces administratives chez A7, A9, A8, A3, et A2.

Un même lot peut être séparé en plusieurs sous lots, pouvant être l'objet de concurrence de soumission pour différents candidats. C'est ainsi qu'il est possible que le même candidat soumissionne pour différents lots ou sous lots à la fois. Les candidats ayant soumissionnés pour les différents lots ou sous lots sont présentés dans le tableau II.

Tableau II : Récapitulation des différents lots ou sous lots en fonctions des soumissionnaires.

LOT 1 CONSOMMABLES D'IMAGERIE MEDICALE			LOT 3 CONSOMMABLES CHIRURGICALE ET MEDICAL				LOT 4 MATERIELS DENTAIRE
Sous lot 1-1	Sous lot 1-2a	Sous lot 1-2b	Sous lot 3-1	Sous lot 3-2	Sous lot 3-3	Sous 3-4	
Echographie	Film pour tomodensitométrie	Film pour radiographie numérique	Consommable de pansement	Matériel d'injection à usage unique	Matériel d'exploitation à usage unique	Petit matériel de chirurgie	
A1	oui	oui	oui	non	non	non	non
A2	non	non	non	oui	non	non	oui
A3	non	non	non	non	oui	non	non
A4	oui	non	oui	non	oui	non	oui
A5	non	non	non	oui	oui	non	non
A6	oui	oui	oui	non	non	non	non
A7	oui	non	oui	non	non	non	non
A8	non	non	non	non	non	non	non
A9	non	non	non	non	non	non	non

Ce tableau regroupe tous les lots et/ou sous lots en fonction des fournisseurs. Tous les lots ou sous lots ont connus un offres de la part des soumissionnaires sauf le sous lot 3.3. A8 et A9 n'ont pas soumissionné pour les produits pharmaceutiques et consommables.

2.1 LOTS N°1 : CONSOMMABLES D'IMAGERIE MEDICALE

5.1.1 : SOUS LOT -1-1 : ECHOGRAPHIE

Les Candidats ayant soumissionné pour ce sous lots sont :

- A1
- A4
- A6
- A7

5.1.1.1 : REGULARITE ADMINISTRATIVE

La régularité administrative a été illustrée dans le tableau III.

Tableau III : Régularité administrative des candidats au sous lot -1-1

SOUMISSIONNAIRES	PIECES MANQUANTES	REGULARITE ADMINISTRATIVE
A1	AUCUNE	CONFORME
A4	AUCUNE	CONFORME
A6	AUCUNE	CONFORME
A7	<ul style="list-style-type: none">• ACF• QF	NON CONFORME

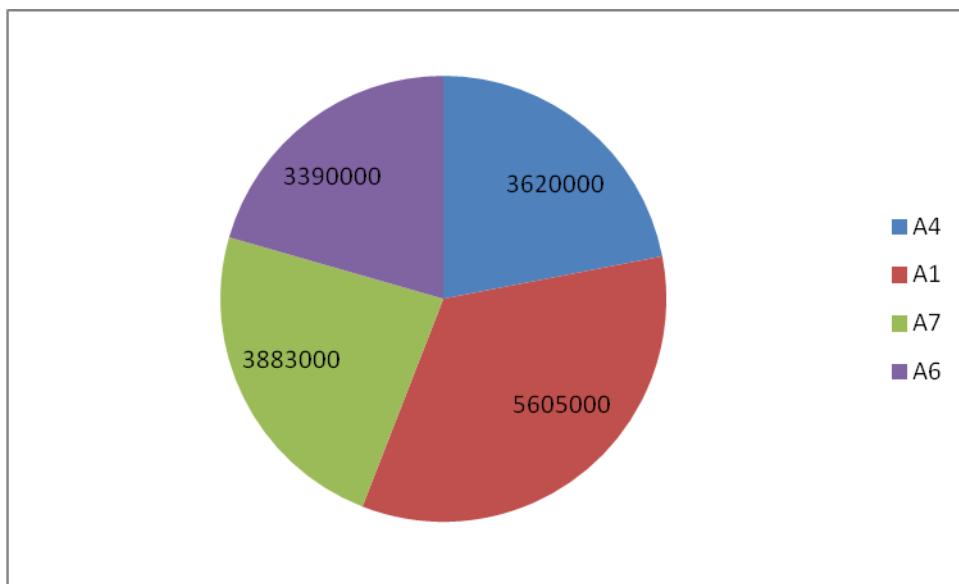
Tous les candidats sont conformes sauf A7 qui présente des pièces manquantes que sont :

- ACF
- QF

5.1.1.2 : EVALUATION FINANCIERE

La figure 1 compare les montants proposés par les différents soumissionnaires pour ce sous lot d'échographie.

FIGURE N °1 : comparaison des montants proposés par les soumissionnaires.



A6 est le candidat le moins disant avec un montant de trois millions trois cent quatre-vingt-dix mille (3 390 000 F CFA).

5.1.1.3 : EVALUATION TECHNIQUE

Le consommable d'échographie (sous lot 1.1) a été présenté dans le tableau IV.

Tableau IV: Vérification de conformité technique et qualification des candidats

N°	Désignation	Conditi- onnement	Quantité	A1	A4	A6	A7
1	Gel ECG	B/1	60	ok	ok	ok	ok
2	Papier EEG Rimes AT2 schiller	B/1	100		ok	ok	ok
3	Papier EEG Rames AT10 schiller	B/1	100	ok	ok	ok	ok
4	Papier ECG 110MM50 ×30MT	B/1	100	ok, mais il a donné le prix d'une feuille au lieu d'une boite	ok, mais il a donné le prix d'une feuille au lieu d'une boite	ok	ok
5	Papier ECG MM110×2 5MT	B/1	50	ok	ok	ok	ok
6	Papier ECG M1709A	B/1	50	ok	ok	ok	ok

N°	Désignation	Conditionnement	Quantité	A1	A4	A6	A7
	MM210×3 00×200						
7	Papier ECG TRIM3708 AMM210 ×300×100	B/1	20	ok	ok	ok	ok
8	Papier ECHO K65HD	B/1	200	ok	ok	ok	ok
APPRECIATION GLOBALE				conforme	conforme	conforme	conforme

Tous les candidats ont été conformes aux spécifications et qualifications techniques.

5.1.2 : SOUS LOT 1-2 : FILMS

Ce sous lot a été divisé en deux sous lots que sont : sous lot 1-2a et 1-2b.

5.1.2.1 : Sous lot 1-2 a): film pour tomodensitométrie

Les Candidats ayant soumissionné sont : A1, A6.

5.1.2.1.1 : REGULARITE ADMINISTRATIVE

La régularité administrative des candidats a été étudiée (tableau V).

Tableau V : Régularité administrative des candidats au sous lot -1-2a

SOUMISSIONNAIRES	PIECES MANQUANTES	REGULARITE ADMINISTRATIVE
A1	NEANT	Conforme
A6	NEANT	Conforme

Tous les deux candidats ayant soumissionné sont conformes administrativement.

5.1.2.1.2 : EVALUATION FINANCIERE

La figure 2 compare les montants proposés par chacun des candidats pour le sous lot 1.2a.

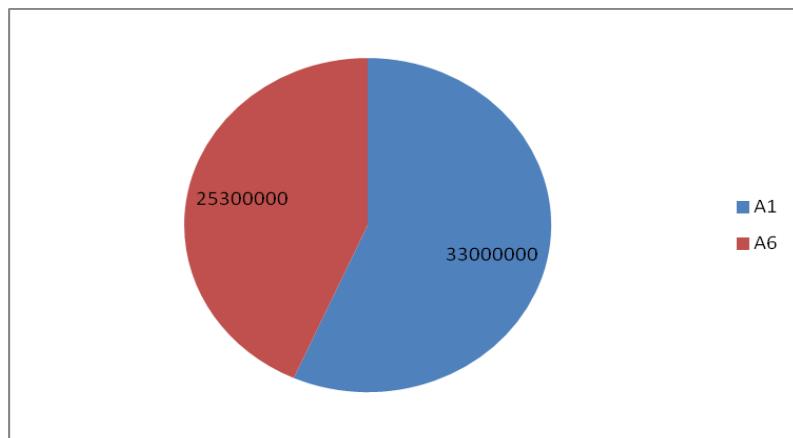


Figure 2 : Comparaison des montants proposés par les candidats pour le sous lot 1-2a)

A6 est le soumissionnaire le moins disant avec un montant de vingt cinq millions trois cent mille franc CFA (25 300 000 F CFA).

5.1.2.1.3 : EVALUATION TECHNIQUE

Les films de tomodensitométrie ont été présentés dans le tableau VI.

Tableau VI : Vérification de la conformité technique

Désignation	Conditionnement	quantité	A1	A6
Films tomodensitométrie à sec 35×43	B/100	220	Ok	ok
APPRECIATION GLOBALE		Conforme	conforme	

Tous les soumissionnaires sont conformes aux spécifications et qualifications techniques.

5.1.2.2: Sous lot 1-2b) : film pour radiographie numérique

Les candidats ayant soumissionné sont : A4, A1, A7 et A6.

5.1.2.2.1 : REGULARITE ADMINISTRATIVE

La régularité administrative des soumissionnaires a été étudiée (tableau VII).

Tableau VII : Illustrer la régularité des différents soumissionnaires pour le sous lot 1.2a

SOUMISSIONNAIRES	PIECES MANQUANTES	REGULARITE ADMINISTRATIVE
A1	Aucune	Conforme
A4	aucune	conforme
A6	Aucune	Conforme
A7	ACF	non Conforme

Tous les candidats ont été conformes administrativement sauf la A7.

5.1.2.2.2. EVALUATION FINANCIERE

La figure 3 compare les montants proposés par les soumissionnaires pour le sous lot 1.2b.

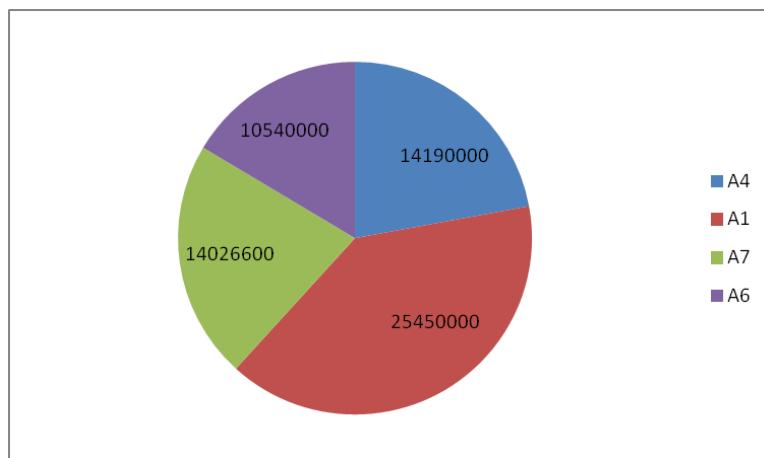


Figure 3 : Comparaison des montants proposés par les fournisseurs pour le lot 1.2b

A6 est le candidat le moins disant avec un montant de dix millions cinq cent quarante mille Franc CFA (10 540 000 F CFA).

5.1.2.2.3 : EVALUATION TECHNIQUE

Dans le tableau XIII, le film radiographie numérique a été présenté.

Tableau XIII : Vérification de la conformité technique des produits demandés avec ceux proposés par les fournisseurs pour le sous lot 1.2b

Désignation	Conditi- onnement	Quantité	A1	A4	A6	A7
Films radiologie 35×35	B/100	100	Non soumissionné	ok	ok	ok
Films radiologie 18 ×24	B/100	30	Non soumissionné	ok	ok	Ok
Films radiologie 35 ×43	B/100	50	ok	ok	Non soumissionné	Ok
Films radiologie 30 ×40	B/100	80	Non soumissionné	ok	Non soumissionné	Ok
Films radiologie 24 ×30	B/100	50	Non soumissionné	ok	Non soumissionné	Ok
APPRECIATION GLOBALE			Non conforme	conforme	Non conforme	Conforme

A7 et A4 sont conformes alors A1 et A6 ne le sont pas

2.2 : LOT N°3 : CONSOMMABLES CHIRURGICAUX ET MEDICAL

2.2.1 : SOUS LOT 3-1 : CONSOMMABLES DE PANSEMENTS

Les candidats ayant soumissionné sont : A2, A5.

2.2.1.1 Régularité administrative

Le tableau IX illustre la conformité des soumissionnaires.

Tableau IX : Illustrer la conformité des candidats ayant soumissionnés pour le sous lot 3 .1

Soumissionnaires	REGULARITE ADMINISTRATIVE	OBSERVATION
A2	AUCUNE	CONFORME
A5	AUCUN	CONFORME

Tous les candidats sont conformes administrativement

2.2.1.2 Evaluation financière

La figure 4 compare les montants proposés par les candidats pour le sous lot 3.1.

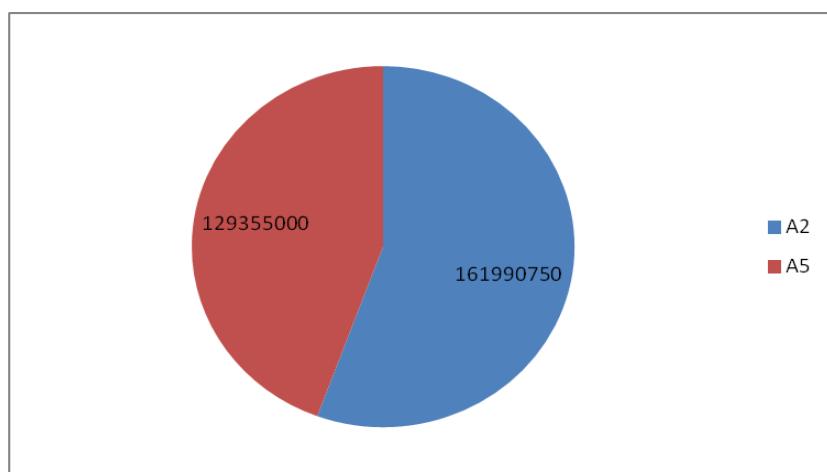


Figure 4 : Comparaison des montants proposés par les candidats pour le lot 3.1

A5 représente le candidat le moins disant avec un montant de cent vingt et neuf millions trois cent trente cinq mille Franc CFA (129 355 000 F CFA HT/HD/HTVA).

2.2.1.3 : Evaluation technique

Les consommables de pansements ont été présentés dans le tableau X.

Tableau X : Vérification de la conformité technique des soumissionnaires pour le sous lot 3.1

N°	Désignation	Conditionnement	Quantité	A5	A2
1	Bandé de Velpeau 5×10	1	500	ok	ok
2	Alcool 96	B/20L	100	ok	ok
3	Bandé Velpeau 5×7	1	50	ok	ok
4	Bandé de gaz	1	10 000	ok	ok
5	Povidone iode jaune 10	F/500ML	3000	ok	ok
6	Povidone iode jaune	F/125ML	4000	ok	ok
7	Povidone iode rouge	F/500ML	2000	ok	ok
8	Povidone iode rouge	F/125ML	1000	ok	ok
9	Masque à usage unique	B/50	800	ok	ok
10	Compresse 100×65piece	1	5000	ok	ok
11	Coton cardé 1kg	1	200	ok	ok
12	Coton hydrophile 1kg	1	4000	ok	ok
13	Compresse stériles 40×40	B/10	5000	ok	ok
14	Cuticell10×10	B/10	50	ok	ok
15	Ether	F/500ML	1000	ok	ok
16	Elastoplast 10cm	1	10	ok	ok
17	Elastoplast 6cm	1	10	ok	ok
18	Elastoplast 8cm	1	10	ok	ok
19	Formol	F/500ML	450	ok	ok
20	Gant d'examen medium poudres	B/100	1000	ok	ok
21	Gants d'examen large poudres	B/100	500	ok	ok
22	Gants d'examen Small poudres	B/100	500	ok	ok
23	Gants stériles 7,5	B/50paires	8000	ok	ok
24	Gants stériles 8	B/50paires	500	ok	ok
25	Gants stériles 7	B/50paires	500	ok	ok
26	Sparadrap 5m×18mR	1	4300	ok	ok
27	Jersey tubulaire 10cm	1	5	ok	ok
28	Jersey tubulaire 20	1	5	ok	ok
29	Jersey tubulaire 5	1	5	ok	ok
30	Lames de bistouri 11	B/100	400	ok	ok

N°	Désignation	Conditionnement	Quantité	A5	A2
31	Lames de bistouri stériles n°22	B/100	800	ok	ok
32	Lames de bistouri stériles n°24B/100	1	50	ok	ok
33	Lame de Deldey	B/10	50	ok	ok
34	Charlotte bonnet	B/100	800	ok	ok

Tous les candidats ont respectés les spécifications et qualifications techniques.

2.2.2 : SOUS LOT 3-2 : MATERIEL D'INJECTION A USAGE UNIQUE

Les candidats ayant soumissionnaires sont : A3, A4, A5.

5.2.2.1 : REGULARITE ADMINISTRATIVE

La régularité administrative des candidats a été illustrée dans le tableau XV

Tableau XV : Régularité administrative des soumissionnaires pour le sous lot 3.2

SOUMISSIONNAIRES	REGULARITE ADMINISTRATIVE	OBSERVATIONS
A3	<ul style="list-style-type: none"> • ACF • CTE • IPRES • IRT • ANF 	NON CONFORME
A4	AUCUNE	CONFORME
A5	AUCUNE	CONFORME

Tous les candidats sont conforme administrativement sauf A3.

5.2.2.2 : Evaluation financière

La figure 5 compare les montants proposés par les candidats pour le sous lot 3.2.

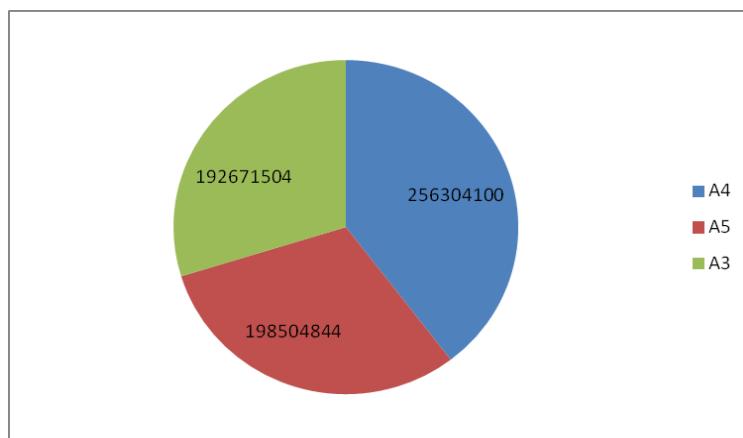


Figure 5 : Comparaison des montants proposés par les candidats pour le sous lot 3.2

A3 est le candidat le moins disant avec un montant cent quatre vingt et deux millions six cent soixante onze mille cinq cent quatre Franc CFA(192 671 504 F CFA HT/HD/HTVA).

2.2.2.3 : Evaluation technique

Dans le tableau XII a été présenté le matériel d'injection à usage unique.

Tableau XII : Vérification de la conformité technique

N°	DESIGNATION	Conditionnement	Quantité	A3	A4	A5
1	Aiguille PL G25	B/50	300	ok	ok	ok
2	Cathéters G18	1	15000	ok	ok	ok
3	Cathéters G20	1	25000	ok	ok	ok

N°	DESIGNATION	Conditionnement	Quantité	A3	A4	A5
4	Cathéters G22	1	20 000	ok	ok	ok
5	Cathéters G24	1	20 000	ok	ok	ok
6	Cathéters de voie centrale 18G	1	100	ok	ok	
7	Seringues 1ML	B/100	100	ok	ok	ok
8	Seringues 5ML	B/100	1200	ok	ok	ok
9	Seringues 10ml	B/100	3500	ok	ok	ok
10	Seringues 20ML	B/50	500	ok	ok	ok
11	Seringues 50ML	B/50	500	ok	ok	ok
12	Seringues60ML	B/50	500	ok	ok	ok
13	Seringues 50ML embout cathéters	B/50	10	ok	ok	ok
14	perfuseur	Sachet /25	2000	ok	ok	ok
15	transfuseur	Sachet/25	1000	ok	ok	ok
16	Prolere 2/0serti/éthérisme	B/36	100	ok	ok	ok
17	Prolere3/0,17mm 3/8 c aig ronde	B/36	20	ok	ok	ok
18	Prolere4/0,17mm ,3/8 c aig ronde	B/36	100	ok	ok	ok
19	Prolere5/0,13mm, 1/2c aig ronde	B/36	20	ok	ok	ok
20	Prolere5/0,17mm, 3/8 c aig ronde	B/36	15	ok	ok	ok
21	Prolene 6/0,11mm, 3/8c aig ronde	B/36	15	ok	ok	ok

N°	DESIGNATION	Conditionnement	Quantité	A3	A4	A5
22	Prolere7/0,13mm, 3/8c aig ronde	B/36	10	ok	ok	ok
23	Ethibon 5/0,13mm, 3/8c	B/36	15	ok	ok	ok
24	Ethibon4/0,17mm, 3/8c aig ronde	B/36	15	ok	ok	ok
25	Ethibon4/0,17mm, 1/2c aig ronde	B/36	15	ok	ok	ok
26	Ethibon3/0,22mm, 3/8 c aig ronde	B/36	15	ok	ok	ok
27	Ethibon3/0,17mm, 1/2c	B/36	10	ok	ok	ok
28	Valve kit2/0 (kv95),25mm ,3/8c	B/1	10	ok	ok	ok
29	Ethibon2/0,25mm,3/8 c aig ronde (pledget)	B/36	10	ok	ok	ok
30	Ethibon2/0,19mm, 3/8c aig ronde (sans pledget)	B/36	10	ok	ok	ok
31	Polygalactine4/0,26m m1/2 c aig triang	B/36	10	ok	ok	ok
32	Polygalactine3/0,19m m, 3/8 c aig triang	B/36	250	ok	ok	ok
33	Polygalactine3/0,22m m ,3/8 c aig triang	B/36	200	ok	ok	ok
34	Polygalactine2/0,22m m, 1/2c aig triang	B/36	250	ok	ok	ok

N°	DESIGNATION	Conditionnement	Quantité	A3	A4	A5
35	Polygalactine2/0,26mm, 3/8 c aig triang	B/36	200	ok	ok	ok
36	Polygalactine2, 40mm, 3/8 c aig triang	B/36	200	ok	ok	ok
37	Polygalactine1, 26mm ,3/8 c aig triang	B/36	200	ok	ok	ok
38	Polygalactine 0, 26mm, 3/8c aig triang	B/36	20	ok	ok	ok
39	Polygalactine0, 26mm, 1/2 c aig triang	B/36	20	ok	ok	ok
40	Polygalactine bobine 2/0	B/36	6	ok	ok	ok
41	Mersuture0, 26mm, 3/8c aig triang	B/36	20	ok	ok	ok
42	Mersuture2, 40mm, 3/8c aig triang	B/36	20	ok	ok	ok
43	Fil a peau 3/0,22mm, 3/8caig triang	B/36	250	ok	ok	ok
44	Fil a peau2/0,36mm ,3/8 c triang	B/36	250	ok	ok	ok
45	Fil a peau 0,36mm, 3/8 c triang	B/36	200	ok	ok	ok
46	Surgicel	B /1	90	ok	ok	ok
47	Lac2, 25mm, 3/8en silicone	B/1	6	ok	ok	ok

N°	DESIGNATION	Conditionnement	Quantité	A3	A4	A5
48	Lac 6mm	B/1	6	ok	ok	ok
49	Fil de peace	B/1	15	ok	ok	ok
50	Fil d'acier03	B/1	8	ok	ok	ok
51	Fil d'acier06	B/1	6	ok	ok	ok
52	Cire à os	B/1	90	ok	ok	ok
53	Monocryl4/0,17mm , 3/8 c aig triang	B/36	8	ok	ok	ok
54	Monocryl3/0,18mm, 1/2 c aig triang	B/36	8	ok	ok	ok
55	Monocryl3/0,18mm, 3/8 c aig triang	B/36	10	ok	ok	ok
56	Plaque de mer suture	B/36	8	ok	ok	ok
57	Patch de gore tex	Boite	12	ok	ok	ok
58	Coton chirurgical	Boite	55	ok	ok	ok

Tous les soumissionnaires sont conformes aux spécifications et qualifications techniques.

5.2.3:SOUS LOT 3-3 : MATERIEL D'EXPLOITATION A USAGE UNIQUE

NB) ce sous lot n'a pas connu de soumission.

5.2.4: SOUS LOT 3-4 : PETIT MATERIEL DE CHIRURGIE

A2 est le seul candidat ayant soumissionné pour ce sous lot.

5.2.4.1 : Régularité administrative

Il doit fournir l'Attestation de Capacité Financière.

5.2.4.2: EVALUATION FINANCIERE

A2 a proposé un montant de 16 405 000 F CFA HT/HD/HTVA.

5.2.4.3 : EVALUATION TECHNIQUE

Le petit matériel de chirurgie a été présenté dans le tableau XIII.

Tableau XIII : Vérification de la conformité technique du soumissionnaire pour le sous lot n°3.4

N° d'ordre	DESIGNATION	Conditionnement	Quantité	A2
1	Boites moyennes inox pour instruments 20×9,5×4cm/unité	1	10	ok
2	Bassins de lit	1	100	ok
3	Canules trachéales pédiatrique	1	100	ok
4	Canule trachéales enfants	1	100	ok
5	Canules trachéales adultes	1	100	ok
6	Ciseaux courbes 14cm	1	25	ok
7	Courbes droites pointus 14 cm	1	50	ok
8	Ciseaux à disséquer Metz embaumé courbe 18cm	1	25	ok
9	Ciseaux à disséquer Metz embaumé courbe 20cm	1	10	ok
10	Ciseaux Mayo droit de 14cm	1	30	ok
11	Ciseaux Mayo droit à bout pointu 14cm	1	50	ok
12	Ciseaux Mayo rond de 14cm	1	30	ok
13	Ciseaux Metz embaumé de 14 cm	1	05	ok
14	Ciseaux Metz embaumé fine courbe de 14cm	1	05	ok
15	Haricots	1	10	ok
16	Laryngoscopes	1	05	ok
17	Otoscopes	1	05	ok
18	Paniers à perfusion	1	50	ok
19	Pèse personnes	1	20	ok
20	Pince à service inox	1	20	ok
21	Pince à disséquer avec griffes 15cm	1	20	ok
22	Pince à disséquer sans griffe 15cm	1	20	ok
23	Pince à disséquer avec griffe 20cm	1	20	ok
24	Pince à disséquer sans griffe 20cm	1	20	ok

N° d'ordre	DESIGNATION	Conditionnement	Quantité	A2
25	Pince à disséquer 14cm sans griffe 15cm	1	20	ok
26	Pince à disséquer 14cm sans griffe 15cm	1	20	ok
27	Pince à disséquer 14cm avec griffe 15cm	1	20	ok
28	Pinces de Kocher 22cm	1	20	ok
29	Pinces de Kocher 16cm	1	20	ok
30	Pinces Kerri son	1	10	ok
31	Princes de péan	1	20	ok
32	Pistolets /unité	1	20	ok
33	Plateau de soins 30×20	1	20	ok
34	Plateau de soins 34×23,5×2cm	1	20	ok
35	Plateau inox GM	1	10	ok
36	Plateau inox PM	1	10	ok
37	Porte pince à service inox	1	20	ok
38	Potence	1	25	ok
39	Tensiomètre +stéthoscope	1	100	ok
40	Ecarteurs de carpar	1	2	ok
41	Ecarteurs de cloward	1	2	ok
42	Trépan manuel	1	2	ok
43	Fraises diamanté	1	10	ok
44	Moteur a fraise	1	1	ok
45	Miches de trépan électrique esculape	1	1	ok
46	Thermomètre	1	200	ok
47	Garrots	1	100	ok
48	Glucomètre	1	50	ok
49	Bandelette pour glucomètre	B/50	500	ok

A2 est conforme aux spécifications et qualifications techniques.

5.3: LOT N°4: MATERIELS DENTAIRES

Les candidats soumissionnaires sont : A4, A2.

5.3.1 : REGULARITE ADMINISTRATIVE DES SOUMISSIONNAIRES

Le tableau XIV illustre la conformité administrative des soumissionnaires.

Tableau XX : Illustrer la conformité des soumissionnaires pour le lot n°4

Soumissionnaires	Régularité administrative	Observations
A2	ACF	NON CONFORME
A4	AUCUN	CONFORME

A2 n'est pas conforme, au contraire A4 est conforme.

5.3.2 : EVALUATION FINANCIERE

La Figure 6 Compare les montants proposés par les soumissionnaires pour le lot n°4.

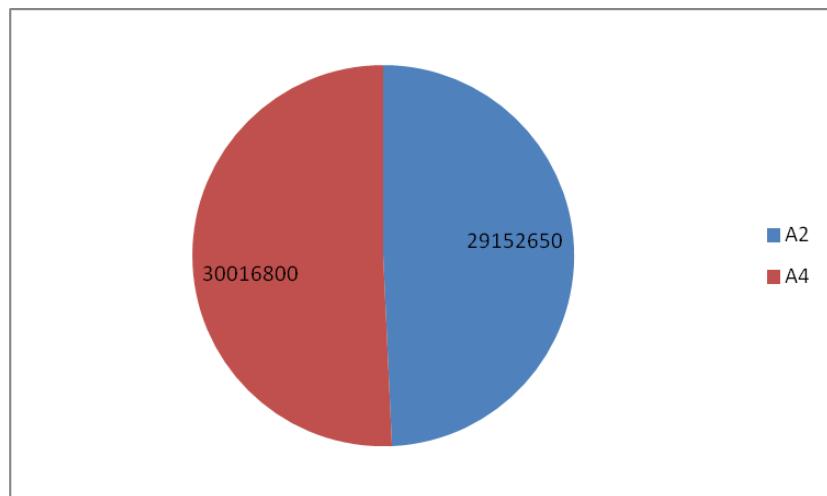


Figure 6 : comparaison des montants proposés par les candidats pour le lot 4.

A2 est le candidat le moins disant avec un montant de vingt et neuf millions cent cinquante et deux mille six cent cinquante Franc CFA(29 152 650 F CFA HT/HD/HTVA).

5.3.3 : EVALUATION TECHNIQUE

La conformité technique a été vérifiée (tableau XV)

Tableau XV : Vérification de la conformité des produits présentés par les soumissionnaires par rapport aux produits demandés

N°	Désignation	Conditionnement	Quantité	A2	A4
1	Aiguilles intra septales	B /100	10	ok	ok
2	Aiguilles para apicales 21mm	B/100	40	ok	ok
3	Aiguilles tronculaires	B/100	10	ok	ok
4	Anesthésique par le froid	Fl /210g	15	ok	ok
5	Boite d'anesthésie avec vasoconstricteurs	B	50	ok	ok
6	Boite d'anesthésie sans vasoconstricteurs	B	70	ok	ok
7	Fraise diamante de finition	Coffret	5	ok	ok
8	Bourre pate 21mm n°10, 25,30	Plaquette/6	15	ok	ok
9	Bourre pate 25mm n°10, 25,30	Pl/6	15	ok	ok
10	Bourre pate 29mm n°10,25, 30	Pl/6	15	ok	ok
11	Brossette en nylon ca	Coffret	15	ok	ok
12	Calmant pulpaire	Fl.	15	ok	ok
13	Canule aspiration	Sachet/100	25	ok	ok
14	Caustinerf fort avec arsenic	Pot/50g	10	ok	ok

N°	Désignation	Conditionnement	Quantité	A2	A4
15	Caustinerf fort sans arsenic	Pot/50g	10	ok	ok
16	Composite photo (1 coffret)	Coffret de seringues	5	ok	ok
17	Comprimés de trioxymethylene	Pot/1g	2	ok	ok
18	Cône de gutta	Coffret de 500	5	ok	ok
19	Cône en papier	Coffret de 500	10	ok	ok
20	Coton salivaire	Sachet gm	10×555	ok	ok
21	Cupule ca pour polissage	Coffret	12	ok	ok
22	Detarnine	Pot/150g	5	ok	ok
23	Dy cal hydro oxyde de calcium	Coffret	10	ok	ok
24	Elargisseur de canaux	Fl.	5	ok	ok
25	Tire nerf 21mm n°15, 20, 25,30	Pl	20	ok	ok
26	Tire nerf 25mm n°15, 20, 25,30	Pl	20	ok	ok
27	Tire nerf 29mm n°15, 20, 25,30	Pl	20	ok	ok
28	Broche 21mm n°15, 20, 25,30	Pl	20	ok	ok
29	Broche 25mm n°10, 15, 20, 25, 30	Pl	20	ok	ok
30	Broche 29mm n°10, 20, 25,30	Pl	20	ok	ok
31	Eugénol	Fl/250ml	5	ok	ok

N°	Désignation	Conditionnement	Quantité	A2	A4
32	Film retro alvéolaire	B/150	10	ok	ok
33	Fraise à os turbine	Pl/1	50	ok	ok
34	Fraise c.t.turbine cylindrique n°10, 12,14	Unite	125	ok	ok
35	Fraise ct. Turbine cône renverse n°10, 12,14	Unite	75	ok	ok
36	Fraise ct. Turbine ronde n°10,12, 14	Unite	75	ok	ok
37	Fraise ca cylindrique	Unite	25	ok	ok
38	Fraise ca flamme n°10, 12,14	Unite	25	ok	ok
39	Fraise ct ca cône renverse n°10, 12,14	Unite	25	ok	ok
40	Fraise ct ca ronde n°10, 12,14	Unite	45	ok	ok
41	Fraise diamante composite	Coffret	10	ok	ok
42	Hemo collagène	Unité	12	ok	ok
43	Insert détartrleur ultrason	Unité	06	ok	ok
44	Limaille (fl.)	Fl/150g	03	ok	ok
45	Lingettes spads	Pot	15	ok	ok
46	Mercure	Fl/125g	2	ok	ok
47	Moule transparent	Coffret	5	ok	ok
48	Vernis pulpaire(polidor)	Fl.	5	ok	ok
49	Racleur 25mm n°15, 20, 25,30	Pl	20	ok	ok

N°	Désignation	Conditionnement	Quantité	A2	A4
50	Racleur 26mm n°15, 20, 25,30	Pl	20	ok	ok
51	Racleur 29mm n°15, 20, 25,30	Pl	20	ok	ok
52	Antiseptique canalaire	Fl	5	ok	ok
53	Bandé matrice transparente	Rouleau	5	ok	ok
54	Screw post	B	3	ok	ok
55	Strip à finir « soffex »	B	5	ok	ok
56	Ubrifluid 500 (huile pour appareil rotatif)	Fl	10	ok	ok
57	Carpules amalgame (2 et 3 doses)	B	50	ok	ok
58	Syndesmotomes de bernard	Unité	5	ok	ok
59	Elévateur de bas	Unité	15	ok	ok
60	Davier incisif haut	Unité	15	ok	ok
61	Davier prémolaire bas	Unité	15	ok	ok
62	Davier prémolaires haut	Unité	15	ok	ok
63	Davier molaire haut universel	Unité	15	ok	ok
64	Davier bas	Unité	15	ok	ok
65	Davier sagesse haut	Unité	15	ok	ok
66	Davier dent de sagesse	Unité	15	ok	ok
67	Masque	B/50	50	ok	ok
68	Polissoirs pour composite	Unité	75	ok	ok
69	U 15	Unité	15	ok	ok

N°	Désignation	Conditionnement	Quantité	A2	A4
70	Curette gracey	Unité	15	ok	ok
71	Décolleur molt	Unité	06	ok	ok
72	Bistouri buck	Unité	06	ok	ok
73	Affuteuse	Unité	02	ok	ok
74	Caftao	Unité	06	ok	ok
75	Gold manfox	Unité	06	ok	ok
76	Ck6	Unité	15	ok	ok
77	Mini ck6	Unité	15	ok	ok
78	Bistouri kirland	Unité	06	ok	ok
79	Pince à gencive	Unité	03	ok	ok
80	Pince gencive courbe	Unité	03	ok	ok
81	Manche de bistouri	Unité	20	ok	ok
82	Spatule hollen back	Unité	15	ok	ok
83	Porte matrice	Unité	15	ok	ok
84	Boite mini endo	Unité	5	ok	ok
85	Porte fraise	Unité	5	ok	ok
86	Excavateur	Unité	25	ok	ok
87	Spatule a bouche	Unité	25	ok	ok
88	Papier a articulé	Bloc/100	5	ok	ok
89	Godet	Sachet/50	3	ok	ok
90	Youger 78	Unité	6	ok	ok
91	Sonde millimètre	Unité	6	ok	ok
92	Fage scrub	Bidon de 5l	5	ok	ok

N°	Désignation	Conditionnement	Quantité	A2	A4
93	Desinmur	Bidon de 5l	5	ok	ok
94	Desinflor instrumental	Bidon de 5l	5	ok	ok
95	Contre angle	Unité	5	ok	Ok
96	Bandé matrice	Rouleau	5	ok	ok
97	Ciment verre isomère (fudji2)	B	30	ok	ok
98	Ivry (pm) 1-2	Unité	10	ok	ok
99	Matrice ivoire	B	15	ok	ok
100	Rouleau serviette a jeté	Rouleau	75	ok	ok
101	Oxyde de zinc	Pot/1kg	3	ok	ok
102	Elévateur droit	Unité	15	ok	ok
103	Elévateur coude	Unité	30	ok	ok
104	Ciseau a gencive droit	Unité	10	ok	ok
105	Ciseau à gencive coude	Unité	20	ok	ok
106	Syndesmotomes droit	Unité	15	ok	ok
107	Syndesmotomes courbe	Unité	15	ok	ok
108	Syndesmotomes fauille 3x515	Unité	15	ok	ok
109	Curette alvéolaire droit	Unité	15	ok	ok
110	Curette alvéolaire coude	Unité	15	ok	ok
111	Pince porte aiguille	Unité	10	ok	ok
112	Turbine à air 4 trous		5	ok	ok
113	Micro moteur 4trous	Unité	5	ok	ok

N°	Désignation	Conditionnement	Quantité	A2	A4
114	Détartreur a ultrason	Unité	3	ok	ok
115	Pièce à main cavitron	Unité	4	ok	ok
116	Aspirateur chirurgical	Unité	1	ok	ok
117	Amalgamation	Unité	2	ok	ok
118	Lampe photopolimerisante	Unité	2	ok	ok
119	Fil de ligature micro inox 2/10	Sachet	30	ok	ok
120	Fil de ligature micro inox 3/10	Sachet	20	ok	ok
121	Lames de bistouri n°11	B/100	2	ok	ok
122	Lames de bistouri n°15	B/100	2	ok	ok
123	Tambour petit model	Unité	4	ok	ok
124	Coton hydrophile	Ok	10	ok	ok
125	Champ	1kg	20	ok	ok
126	Pissettes 125ml	Rouleau	9	ok	ok
127	Produit de comblement	Unité	10	ok	ok
128	Grille de contention	B	20	ok	ok
129	Pince porte hémostatique	Sachet	3	ok	ok
130	Compresse gaz (100×65)	Unité	18	ok	ok
131	Alcool 70	Pièce	10	ok	ok
132	Pince séparateur racine	Litre	3	ok	ok
133	Pansement parodontal	B	2	ok	ok

N°	Désignation	Conditionnement	Quantité	A2	A4
134	Révélateur mixte	Litre	150	ok	ok
135	Fixateur mixte	Litre	150	ok	ok
136	De suture sertie en soie	B	50	ok	ok
137	Solution hémostatique (dicynone 250 ampoule)	B/6	10	ok	ok
138	Distributeur de savon liquide	Unité	11	ok	ok
139	Distributeur de solution hydro alcoolique	Unité	11	ok	ok
140	Distributeur de serviettes à	Unité	11	ok	ok

Tous les soumissionnaires sont conformes aux spécifications et qualifications techniques.

3 : DISCUSSION

6.1 SOUMISSIONS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRE

Dans le dossier d'appel d'offre, les produits sont présentés sous forme de tableaux divisés en lot et/ ou sous lot selon leurs natures. Les fournisseurs peuvent postuler pour les lots et/ou les sous lots qui les intéressent. Les candidats en fonction de leur soumission étaient :

- ✓ A1 pour échographie, films pour tomodensitométrie et films pour radiographie numérique.
- ✓ A2 pour le petit matériel de chirurgie et pour les matériels dentaires.
- ✓ A3 pour le consommables de pansements.
- ✓ A4 pour échographie, films pour radiographie numérique, matériel d'injection à usage unique et pour le matériel dentaire.
- ✓ A5 pour le consommables de pansements et le matériel d'injection à usage unique.
- ✓ A6 pour échographie et les films pour tomodensitométrie.
- ✓ A7 pour échographie et les films pour radiographie numérique.

Le sous lots 3.3 n'a pas fait l'objet de soumission de la part des fournisseurs. Cela peut avoir plusieurs raisons parmi lesquelles nous pouvons évoquer : les candidats accordent plus d'intérêt pour les autres lots ou sous lot, le matériel constituant ce sous lot peut être il a une spécification technique plus complexe par rapport aux autres... Par conséquent ce sous lot a fait l'objet d'un autre marché public.

Les candidats A8 et A9 n'ont pas soumissionné pour un lot du matériel médico-chirurgical. Ceci peut avoir plusieurs raisons. Nous pouvons citer parmi celles-ci : manque d'intérêt bien que disposant les produits, indisponibilité des produits...

Après publication de l'appel d'offre, les intéressés déposent leur dossier de candidature. Une séance d'ouverture des dossiers est ensuite organisée en

présence des représentants des fournisseurs et des représentants de l'hôpital.

Le procès-verbal de cette séance est rédigé. Il mentionne :

- ✓ Les noms des différents fournisseurs ;
- ✓ Les sous lots pour lesquels chaque fournisseur a soumissionné et les montants qu'il a proposés ;
- ✓ Les pièces administratives fournies ;

Par la suite le comité technique se réunit pour une appréciation des différentes soumissions. A cet effet il publie son rapport et propose un procès-verbal d'attribution provisoire en tenant compte des exigences sur les différents aspects prédéfinis.

6.2 CONFORMITE DES SOUMISSIONNAIRES

6.2.1 REGULARITE ADMINISTRATIVE

A1, A4, A5 et A6 sont conformes administrativement alors que A2, A3, A7 et A9 ne le sont pas. Certains fournisseurs devraient déposer leurs pièces manquantes dans un délai déterminé par le code des marchés publics. Il s'agit de l'attestation de capacité financière(ACF) pour A2, A3 et A7 ; la quittance fiscal (QF) pour A7 ; l'attestation livré par l'ARMP pour A9 ; l'attestation justifiant qu'il a satisfait à ses obligations à l'égard de la Caisse de Sécurité Sociale(CSS), de l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal(IPRES) et de l'inspection du travail(IRT) pour A3. L'obtention de chaque pièce exige des conditions préalables à remplir. Par exemple

Pour ACF et ANF : Le candidat doit être obligatoirement en règle avec la banque qui pourra lui servir comme garantie :

Pour l'attestation justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations à l'égard de la Caisse de Sécurité Sociale (CSS), de l'Institut de

Prévoyance Retraite du Sénégal(IPRES), des services chargés de Recouvrements Fiscaux(QF) et de l'Inspection Régionale de Travail(IRT) : le candidat doit être en règle de cotisation auprès de ces structures.

Pour l'attestation délivrée par l'ARMP : le candidat doit être aussi en règle avec l'Etat c'est-à-dire qu'il doit respecter les clauses du marché précédent.

Par écrit et signature le candidat doit confirmer son engagement à respecter les dispositions de la charte de transparence et d'éthique en matière de marché publics. Les pièces administratives donnent des garanties sur les fournisseurs par rapport aux exigences législatives et réglementaires concernant les sociétés commerciales et de distribution de produits de santé. Elles permettent d'avoir des assurances sur les candidats, qu'ils ont bien la possibilité de faire parvenir de façon continue les produits pharmaceutiques et consommables de service dont l'établissement a besoin. Tous les candidats avaient complété leurs pièces manquantes dans le délai recommandé par le code des marchés publics.

En se étudiant les résultats obtenu par monsieur NDAO M (NDAO M. évaluation des offres des différents fournisseurs de réactifs de laboratoire pour l'année 2012 à la pharmacie centrale de Fann :aspect administratif ,financier et technique ,thèse pharma ,2013,n°32) nous remarquons que A4 présente toutes les pièces administratives pour la soumission au matériel médico-chirurgicaux et consommables alors qu'il doit fournir l'attestation délivrée par l'ARMP et l'IRT pour la soumission aux réactifs de laboratoire. Pour la Caisse de Sécurité Sociale tous les candidats sont conformes pour le matériel médico-chirurgical et consommable alors qu'ils ne le sont pas pour les réactifs de laboratoire.

6.2.2 REGULARITE FINANCIERE

L'autorité contractante a attribué les lots et/ou sous lots sur la base du candidat le moins disant c'est-à-dire le candidat ayant proposé le prix le moins cher.

Par exemple:

Lot 1.1: A6 (3 390 000 F CFA HT/HD/HTVA);

Sous lot 1.2a: A6 (25 300 000 F CFA HT/HD/HTVA);

Sous lot 1.2b: A6 (10 540 000 F CFA HT/HD/HTVA);

Lot 3 .1: A5 (129 355 000 F CFA HT/HD/HTVA);

Sous lot 3.2: A3 (192 671 504 F CFA HT/HD/HTVA);

Sous lot 3.4: A2 (16 405 000 F CFA HT/HD/HTVA);

Lot 4 : A2 (29 152 650 F CFA).

Les montants des différents produits et consommables varient nettement entre les fournisseurs. Pour un même sous lot de produits on peut noter une très grande différence au niveau des montants proposés. Cela peut être du au degré de capacité financière des candidats par rapport aux lots qui les intéressent.

Au moment de la livraison on a constaté que tous les candidats ont respecté les prix mentionnés sur leurs dossiers techniques. Le prix des lots ou sous lots varie également en fonction de la complexité des articles.

En comparant nos résultats avec ceux obtenus par monsieur NDAW.M ,nous constatons que le lot échographie présente le montant le moins élevé (A6 avec 3 390 000 F CFA HT/HD/HTVA) parce que simplement ce matériel n'a pas une spécification technique complexe par rapport à celui du matériel d'injection à usage unique qui a une spécification technique

plus complexe (A2 avec 192 664 580 F CFA HT/HD/HTVA) alors que A4 présente le montant le moins élevé (antibiotiques avec 2 058 000 F CFA HT/HD/HTVA) A9 est le candidat qui a proposé le montant le plus élevé (réactifs de biochimie avec 41 752 564 F CFA HT/HD/HTVA).

6.2.3 REGULARITE TECHNIQUE

Tous les candidats ayants soumissionné pour les matériels médico-chirurgicaux et consommables ont été conformes aux spécifications et qualifications techniques sauf A1 et A4.

Pour le sous lot 1.1, tous les candidats sont conformes mais on note une différence sur la façon de présenter les offres (A1 et A4 pour les papiers ECG 110MM50X30MT). Au lieu de donner le prix d'une boite ils ont donné le prix d'une feuille. Ceci est le fait que chacun d'entre eux a son choix et sa manière de présenter les offres. La seule raison qui explique cette différence est que chacun d'entre a son choix de présenter les offres tout en respectant les spécifications et qualification techniques

Pour le sous lot 1.2b A1 (pour films radiologie 35x43) et A6 (films radiologie 35x35 ; films radiologie 18x24) ne sont pas conformes. Ils ont soumissionnés que pour certains articles du sous lot. Le lot ou sous lot est dit indivisible donc tout candidat ayant soumissionné que pour un ou deux articles est non conforme aux spécifications et qualifications techniques. Selon les résultats de recherche de monsieur NDAW.M, on note toujours le non respect des spécifications et qualifications techniques chez certains candidats.

Par exemple : Les automates d'immuno-hématologie qui sont adaptés à plusieurs réactifs, seule A9 a répondu aux exigences.

Chez A4 nous notons aussi :

- Le non respect des spécifications pour les produits : 11, 13, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 ;
- Le non respect des conditionnements pour les produits : 8, 11, 13, 17 ;
- Un dossier technique (certificat d'adaptabilité et procédures spécifiques) non fourni pour les produits : 8, 9, 11, 12, 17, 18 ;
- Une absence de prix pour le produit 15.

Pour les réactifs de sérologie l'automate de type cobas E411 dont dispose l'hôpital a été adapté à un seul type de réactifs c'est pourquoi un certificat de conformité n'était pas exigé. Un seul fournisseur (A9) dispose de ces réactifs. Ce qui explique qu'il était le seul à soumissionner. C'est le cas de lot 3.4 petit matériel de chirurgie qui aussi compliqué n'a connu qu'un seul candidat à savoir A2.

CONCLUSION

Les services cliniques jouent un rôle primordial dans la prise en charge, le traitement et le suivi des malades.

L'usage rationnel des médicaments dans toutes les structures sanitaires publiques est devenu une priorité pour l'état et les dirigeants de ces structures afin d'éviter les ruptures de stocks de médicaments qui sont sources de dysfonctionnement et de baisse de la qualité des prestations de services.

L'approvisionnement en matériels médico-chirurgicaux et consommables est un élément indispensable à un bon fonctionnement des services. Ce rôle est dévolu aux pharmaciens hospitaliers qui doivent assurer en même temps leur contrôle, leur stockage, et leur dispensation.

Selon les directives de la législation nationale l'acquisition des produits pharmaceutiques au niveau des pharmacies hospitalières doit se faire par le processus d'Appel d'Offres.

Le travail que nous avons effectué à la pharmacie centrale du centre hospitalier national universitaire de Fann consistait à une évaluation de la conformité administrative, financière et technique des dossiers de candidature pour l'année 2012 dans le but de contribuer à une amélioration de leur système d'approvisionnement en matériels médico-chirurgicaux et consommables.

La chnu de Fann doit assurer cet approvisionnement en veillant au respect des principes fondamentaux permettant de garantir la qualité et la disponibilité continue des produits pharmaceutiques.

Pour atteindre ces objectifs, des conditions à remplir ont été établis pour participer à l'Appel d'Offres.

Pour cela un dossier dit dossier d'Appel d'Offres (DAO) dans lequel sont exprimés tous les besoins est confectionné et est soumis aux intéressés. Dans ce dossier les produits sont séparés en plusieurs lots ou sous lots.

Les outils que nous avons utilisé sont :le procès verbal d'attribution provisoire ,le procès verbal de la séance d'ouverture des plis relatif à l'appel d'offre ,le dossier d'appel d'offre ,le rapport du comité technique d'évaluation des offres et les dossiers techniques des fournisseurs .

Nous avons présenté les résultats pour chaque lot ou sous lot de produits tout en étudiant la régularité administrative, financière et technique des dossiers des soumissionnaires.

L'évaluation administrative consiste à vérifier la conformité des pièces à fournir pour chaque candidat ayant soumissionné pour un lot ou sous lot. Parmi ces pièces administratives nous pouvons citer :la lettre de soumission ,l'attestation de capacité financière, l'attestation délivrée par l'autorité de régulation des marchés publics, l'engagement par écrit du candidat a respecter les dispositions de la charte de transparence et d'éthique en matière de marché public, l'attestation justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations à l'égard de la caisse de sécurité sociale ,de l'institut de prévoyance retraite du sénégal,des services chargés des recouvrements fiscaux et de l'inspection régionale de travail, une attestation de non faillite.

L'appel d'offres 2012 pour l'acquisition de matériels médico-chirurgicaux et consommables au niveau de la pharmacie centrale de Fann a connu neuf (09) candidats que sont : A1, A2, A3, A4, A5, A6, A7, A8 et A9.

Nous avons remarqué que A1, A4, A5 et A6 présentent toutes les pièces nécessaires pour la soumission à l'Appel d'Offres .Certains candidats devraient compléter leurs pièces manquantes dans un délai bien déterminé par le code des marchés publics. Il s'agit de l'ACF pour A2, A3 et A7; la QF pour A7 ; l'attestation délivrée par l'ARMP pour A9 ; l'attestation

justifiant qu'il a satisfait à ses obligations à l'égard de la Caisse de Sécurité Sociale(CSS), de l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES), des services chargés des recouvrements fiscaux et de l'inspection du travail (IRT) pour A3.

L'obtention de chaque pièce exige des conditions préalables à remplir. Par exemple :

Pour l'ACF et l'ANF : Le candidat doit être obligatoirement en règle avec une banque qui pourra lui servir comme garantie.

Pour l'attestation justifiant que le candidat a satisfait à ses obligations à l'égard de la Caisse de Sécurité Sociale (CSS), de l'Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES), des services chargés de Recouvrements Fiscaux (QF) et de l'Inspection Régionale de Travail (IRT) : le candidat doit être en règle de cotisation auprès de ces structures.

Pour l'attestation délivrée par l'ARMP : le candidat doit être en règle avec l'Etat c'est-à-dire il doit respecter les clauses du marché précédent.

Par écrit le candidat doit confirmer son engagement à respecter les dispositions de la charte de transparence et d'éthique en matière de marchés publics.

L'évaluation financière consiste à vérifier la conformité des prix proposés par les soumissionnaires avec ceux mentionnés sur les bordereaux de livraison, de comparer les montants proposés par les fournisseurs. Les candidats les moins disant en fonctions des lots ou sous lots ont été :

A6 pour le lot 1.1 (3 390 000 F CFA HT/HD/HTVA) ;

A6 pour le sous lot 1.2a (25 300 000 F CFA HT/HD/HTVA) ;

A6 pour 1.2b (10 540 000 F CFA HT/HD/HTVA) ;

A5 pour le sous lot 3.1 (129 355 000 F CFA HT/HD/HTVA) ;

A3 pour le sous lot 3.2 (192 671 504 F CFA HT/HD/HTVA) ;

A2 pour 3.4 (16 405 000 F CFA HT/HD/HTVA) ;

A2 pour le lot 4(29 152 650 F CFA HT/HD/HTVA).

Les montants des différents produits et consommables varient nettement entre les fournisseurs. Pour un même sous lot de produits on peut noter une très grande différence au niveau des montants proposés. Cela dépend à la nature des spécifications et qualifications techniques des articles. L'autorité contractante a attribué les lots et sous lots sur la base des prix proposés par les fournisseurs.

L'évaluation technique est la vérification de la conformité des spécifications et qualifications techniques des dossiers de candidatures par rapport à ceux demandés par l'autorité contractante. Tous les candidats ayant soumissionné pour les produits et consommables ont été conformes.

Pour le sous lot 1.1 tous les candidats sont conformes mais on note une différence au niveau de la présentation des offres. A1 et A4 au lieu de donner le prix d'une boite, ils ont donné le prix d'une feuille pour les papiers ECG 10MM50X30MT.

Pour le sous lot 1.2b, A1 et A6 ont soumissionné pour quelques articles du sous lot donc ils ne sont pas conformes aux spécifications et qualifications techniques (lot ou sous lot indivisible).

RECOMMANDATIONS

Sur la base de ces résultats nous formulons des recommandations qui pourraient à notre avis améliorer le système d'approvisionnement au niveau de la pharmacie centrale de Fann. Pour se faire, il faudrait :

- Informer les fournisseurs sur l'indivisibilité des lots ou sous lots de produits soit par courrier, soit en le mentionnant dans le cahier de charge.
- Rappeler aux candidats les clauses administratives, notamment celles concernant les pièces à fournir.
- Préparer les fournisseurs à présenter leurs offres sur la base des prix unitaire tel que stipuler dans le cahier de charge ;
- Demander aux autorités contractantes :
 - de surveiller au moment de la livraison les prix proposé par les fournisseurs et les prix mentionné sur les bordereaux de livraison ;
 - d'attribuer les marchés essentiellement sur la base des qualités ;
 - de prévoir la relance d'un autre marché des lots n'ayant pas connu de soumissionnaire ;
 - d'organiser des ateliers de partage sur les spécifications techniques des produits pharmaceutiques et matériel médical ;
- Travailler dans le cadre de l'élaboration de dossier d'Appel d'Offres avec les utilisateurs (chefs de services, médecin...) ;
- Renforcer les compétences du comité technique en matière de passation de marché public ;
- Créer un espace de dialogue entre l'autorité contractante et les fournisseurs ;

- S'informer sur la fonctionnalité de certains appareils médicaux par rapport aux types de réactifs utilisés pour ne pas être dans l'obligation de se rabattre auprès d'un seul fournisseur après achat d'un appareil.
- Demander aux candidats de fournir un échantillon.

REFERENCES
BIBLIOGRAPHIQUES

1. ARMP, CHNUF. Revue indépendante de la conformité de la passation des marchés au titre de la gestion 2009, Sénégal, Dakar, mars 2011.
2. AW A. Gestion des produits pharmaceutiques au centre hospitalier universitaire de fann.Exemple : la clinique neurochirurgicale de Dakar (Sénégal), thèse pharma, Dakar 2001, n°82.
3. Centre hospitalier de Cannes :mission des Services d’Oto-rhino-laryngologie. Consultée le 28/04/2012 à 11h12mn.<URL :<http://www.ch-Cannes.fr/plan-du-site-8.htm> ! >
4. CHNU FANN. Appel d’offre ouvert n°04-12/MSAS/CHNU FANN, fourniture de produits pharmaceutiques, de matériel médico-chirurgicaux, de réactifs et de consommables de laboratoire, Dakar, janvier 2012CHNU FANN. Plan de redressement du centre hospitalier national universitaire de Fann, Dakar, juin 2009.
5. CHNU FANN. Projet d’organigramme du centre centre hospitalier national de Fann, Dakar ,2008.
6. CHNU FANN .Revue de la conformité de la passation des marchés au titre de la gestion 2008, Dakar, décembre 2009.
7. Clinique universitaire Saint –Luc .Consultée le 28/04/2013 à 00h42mn.<URL :<http://www.SaintLuc.be/Services/médicaux/chirurgie-cardio/i> >.
8. DIENG S.I.M.(CESAG).Système d’approvisionne et de gestion des stocks de la pharmacie centrale de la chnu de fann,mémoire de master en pharmacie hospitalière et des collectivités ,Dakar,2012,n°95.
9. Dispositifs Médico-chirurgicaux. Exemples : Pratique de Ccontrôle en pharmacie hhospitalière, ppharmacie des hôpitaux uuniversitaires de Genève, séminaire DSS Genève, le 21juin 2002.
- 10.FAYE D.Réforme hospitalière et gestion des produits pharmaceutiques : Exemple du centre Hhospitalier National Uuniversitaire de Fann, thèse pharma, Dakar, 2003,n°02.

- 11.MAE. Guide en organisation hospitalière dans les pays en développement, optimiser les activités de la pharmacie, version 8, Paris, mars 2003.
- 12.MEF, PCRBF. Revue à postériori de la passation des marchés du ministère de la santé et de la prévention médicale au titre de la gestion de 2004, Sénégal, Février 2007.
- 13.M T Diongue : Gestion des produits pharmaceutiques au centre de santé de Ouakam, thèse pharma, Dakar, 1998, n°04.
- 14.MS. Manuel de gestion de l'approvisionnement dans les structures sanitaires de premier niveau, première version ,2006.
- 15.NDAO M. Evaluation des offres des différents fournisseurs de réactifs de laboratoire pour l'année 2012 à la pharmacie centrale de la chnu de Fann : Aspects administratif, financier et technique, thèse pharma, Dakar,2013,n°32.
- 16.NDIAYE D. Rapport d'activité de la pharmacie centrale du chnu de Fann, Avril2009- Mars 2010.
- 17.Pharmaciens sans frontières : Guide pharmaceutiques PSF-CI.L'approvisionnement en produits pharmaceutiques. Consultée le 10/01/2013 à 16h00.< APRO/AC/SIE/001/G/REVOO, juillet 2004,<http://www.psfc.org> >.
- 18.P M.FALL :Gestion des médicaments et produits médico-chirurgicaux au centre hospitalier ABASS NDAO de Dakar ,thèse pharma,1996,n°70.
- 19.PREAUX N .BENANTEUR Y. Optimisation des approvisionnements et de la distribution d'une pharmacie hospitalière grâce à l'analyse fonctionnelle et l'AMDEC, France, octobre 2008.
- 20.PUISIEUX F. Activité et responsabilité du pharmacien dans ses secteurs professionnels habituels évolution, situation actuelle, raison à la base de cette situation, propositions, académie nationale de pharmacie, France, 2000.
- 21.République du Sénégal. DECRET N°2011-1048 du 27 juillet 2011 portant code des marchés publics, ARMP , juillet 2011.

22.SYNPREFH. Syndicat national des pharmaciens des établissements publics de santé pharmacie hospitalière : horizon 2012, le livre blanc, Paris ,2007.

ANNEXES

Tableau 5: Examen préliminaire

Lot 1 : consommables d'imagerie médicale

Sous lot 1-1 :échographie

	a) Soumis sionnaire	b) vérification	c) critères de provenance	d) garantie de soumission	e) Exhaustivité de l'offre	f) conformité pour l'essentiel	g) acceptation pour examen détaillé
A4		oui	Sans objet	oui	oui	oui	oui
A1	oui		Sans objet	oui	oui	oui	oui
A7	oui		Sans objet	oui	oui	oui	oui
A6	oui		Sans objet	oui	oui	oui	oui

Tableau 5: Examen préliminaire

Lot 1 :consommables d'imagerie médicale

Sous lot 1.2 :films

1.2a :films pour tomodensitométrie

a) Soumissionnaire	b) vérification	c) critères de provenance	d) garantie de soumission	e) Exhaustivité de l'offre	f) conformité pour l'essentiel	g) acceptation pour examen détaillé
A1	oui	Sans objet	oui	oui	oui	oui
A6	oui	Sans objet	oui	oui	oui	oui

Tableau 5:Examen préliminaire

Lot 1 :consommables d'imagerie

Médicale

Sous lot 1.2 :films

1.2b :films pour radiographie numérique

	a) Soumissionnaire	b) vérification	c) critères de provenance	d) garantie de soumission	e) Exhaustivité de l'offre	f) conformité pour l'essentiel	g) acceptation pour examen détaillé
A4	oui	Sans objet	oui	oui	oui	oui	oui
A1	oui	Sans objet	oui	oui	oui	oui	oui
A7	oui	Sans objet	oui	oui	oui	oui	oui
A6	oui	Sans objet	oui	oui	oui	oui	oui

Tableau 5:Examen préliminaire

Lot n°3 : consommables chirurgicale et médical

Sous lot 3.1 : consommables de pansements

	a)Soumissionnaire	b)vérification	c) critères de provenance	d) garantie de soumission	e)Exhaustivité de l'offre	f)conformité pour l'essentiel	g)acceptation pour examen détaillé
A2	oui	Sans objet	oui	oui		oui	oui
A5	oui	Sans objet	oui	oui	oui	oui	oui

Tableau 5 :Examen préliminaire

Lot n°3 :consommables chirurgicale et médical

Sous lot 3.2 :matériel d'injection à usage unique

	a)Soumissionnaire	b)vérification	c) critères de provenance	d) garantie de soumission	e)Exhaustivité de l'offre	f)conformité pour l'essentiel	g)acceptation pour examen détaillé
A4	oui	Sans objet	oui	oui	oui	oui	oui
A5	oui	Sans objet	oui	oui	oui	oui	oui
A3	oui	Sans objet	oui	oui	oui	oui	oui

Tableau5 : Examen préliminaire

Lot n°3 : consommables chirurgicale et médical

Sous lot 3.4 : petit matériel de chirurgie

a) Soumissionnaire	b) vérification	c) critères de provenance	d) garantie de soumission	e) Exhaustivité de l'offre	f) conformité pour l'essentiel	g) acceptation pour examen détaillé
A2	oui	Sans objet	oui	oui	oui	oui

Tableau 5 :Examen préliminaire

Lot n°4 :matériels dentaire

	a)Soumissionnaire	b)vérification	c) critères de provenance	d) garantie de soumission	e)Exhaustivité de l'offre	f)conformité pour l'essentiel	g)acceptation pour examen détaillé
A4	oui	Sans objet	oui	oui		oui	oui
A2	oui	Sans objet	oui	oui	oui		oui

SERMENT DE GALIEN

Je jure, en présence des maîtres de la faculté, des conseillers de l'ordre des pharmaciens et de mes condisciples :

D'honorer ceux qui m'ont instruit dans les préceptes de mon art et de leur témoigner ma reconnaissance en restant fidèle à leur enseignement.

D'exercer, dans l'intérêt de la santé publique, ma profession avec conscience et de respecter non seulement la législation en vigueur, mais aussi les règles de l'honneur, de la probité et du désintéressement.

De ne jamais oublier ma responsabilité et mes devoirs envers le malade et sa dignité humaine.

En aucun cas, je ne consentirai à utiliser mes connaissances et mon état pour corrompre les mœurs et favoriser des actes criminels.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses.

Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque.

PERMIS D'IMPRIMER

Vu :

Le Président du jury

Vu :

Le Doyen de.....

Vu et Permis d'imprimer

Pour le Recteur, Président de l'Assemblée d'Université Cheikh Anta Diop de
Dakar et par délégation

Le Doyen